



Éthique des affaires Bechtel

Code de conduite



Code de conduite



Introduction.....	3
Conduite des affaires de Bechtel	5
Normes générales.....	7
Diversité et égalité des chances	9
Engagement en faveur de l'environnement, de la sécurité et de la santé	11
Soutenabilité.....	13
Utilisation appropriée des informations confidentielles et exclusives	15
Consignation et déclaration exactes des données	17
Conformité aux lois du copyright.....	19
Offre de courtoisies commerciales	21
Activités politiques.....	23
Respect des lois antitrust.....	25
Problèmes spécifiques associés aux affaires avec le gouvernement des États-Unis.....	27
Offre de courtoisies commerciales à des salariés du gouvernement des États-Unis.....	29
Embauche de salariés du gouvernement des États-Unis et d'autres gouvernements	31
Problèmes de relations avec d'autres gouvernements des États-Unis.....	33
Considérations spéciales pour une multinationale	35
Anti-boycott	37
Lois de contrôle des exportations et sanctions internationales.....	39
Anticorruption	41
Esclavage moderne et trafic d'êtres humains	43
Sur le poste	45
Gestion des données et des informations	47
Informations confidentielles et inventions des salariés. . .	49
Utilisation appropriée du temps et des actifs de Bechtel .	51
Utilisation de la messagerie et d'Internet	53
Autres problèmes au travail	55
Sur votre temps libre.....	57
Conflits d'intérêts.....	59
Acceptation de courtoisies commerciales	61
Relations appropriées avec les fournisseurs	63
Service public	65
Données d'initié.....	67
Infractions à notre Code de conduite.....	69
Comment signaler une préoccupation	71
Antireprésailles	73
Conséquences des infractions	75

Éthique Intégrité,
honnêteté et équité sans
compromis sont au cœur
de notre société.



Au début de chaque relation avec un Client, nous nous réunissons pour définir ce qu'il faut pour être un bon partenaire. Dans ce cadre, je remets à chaque client un exemplaire de notre document "Vision, valeurs et engagements" en affirmant "c'est notre mesure ultime de la réussite. Si nous ne respectons pas ces principes, n'hésitez pas à m'appeler, et je prendrai les mesures nécessaires."

Brendan Bechtel, Président du conseil et Président directeur général (CEO)

Vision de ce à quoi nous aspirons

Des équipes extraordinaires sur des projets inspirants.

Valeurs et engagements

ce que nous croyons et comment nous l'appliquons



Nous vivons pour relever un défi

- Réaliser les ambitions de nos clients
- Nous adapter au plus vite pour rechercher toujours une meilleure façon de faire

Nous faisons ce qui est juste

- Être toujours au plus haut niveau d'intégrité et d'éthique
- Créer un héritage positif par des projets motivants et durables

Nous prenons soin les uns des autres

- Sécurité et bien-être avant tout
- Nous traiter les uns les autres avec le plus grand respect

Nous réussissons ensemble

- Respecter nos différences, rechercher la diversité des points de vue, et écouter pour comprendre
- Favoriser un sens profond d'appartenance

Nous bâtissons la confiance

- Développer des relations à long terme "Une même équipe" avec nos collègues, clients et partenaires
- Nous sentir responsables d'offrir l'excellence

Vision, valeurs et engagements

Le Code de conduite Bechtel est conçu pour vous aider à reconnaître et résoudre les questions d'éthique et de conformité que vous pouvez rencontrer dans votre travail quotidien. Il donne des informations générales et des conseils pratiques sur les comportements attendus de votre part à la fois au travail et en dehors. Ce Code de conduite a été approuvé et adopté par notre conseil d'administration.

À qui s'applique-t-il ?

Notre Code de conduite résume les normes de conduite qui doivent guider nos actions et il s'applique globalement à tous les salariés de Bechtel comme aux membres du conseil d'administration, agents, consultants, intérimaires et autres tant qu'ils représentent ou agissent pour ou pour le compte de

Comment utiliser ce livret ?

Veuillez découvrir ce Code de conduite. Si vous avez des questions sur l'adéquation d'une action ou conduite envisagée, consultez la table des matières pour trouver la section la plus susceptible de s'appliquer à votre question. Chaque section contient un résumé de la politique Bechtel correspondante, des exemples de comportements attendus associés à cette politique, des exemples pratiques sous forme de questions et réponses, et des informations sur la façon d'obtenir des directives supplémentaires.

Bechtel. Nous attendons aussi de nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs dans le monde entier qu'ils soient guidés par ces principes. Nous recherchons des clients et des partenaires qui partagent nos valeurs et nos normes de conduite.

Par exemple :

- Vous recevez une carte d'anniversaire d'un fournisseur contenant un bon cadeau de \$100. Pouvez-vous le conserver ? Passez à "Acceptation de courtoisies commerciales".
- Un représentant d'un client vous propose un travail en tant qu'indépendant pour mettre à jour leurs procédures techniques. Pouvez-vous le faire sur votre temps libre ? Passez à "Relations appropriées avec les fournisseurs".
- Vous êtes actif sur un site de réseau social du web. Pouvez-vous vous identifier en tant que salarié de Bechtel ? Passez à "Utilisation appropriée du temps et des actifs de Bechtel".



Questions courantes

Que devrais-je faire si j'ai toujours des questions après avoir consulté ce livret ou si j'ai besoin d'une interprétation de la politique Bechtel applicable ?

Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de diverses ressources. Envisagez d'en discuter avec votre responsable, superviseur ou directeur Éthique et Conformité local. Vous pouvez aussi contacter la Ligne d'assistance éthique de Bechtel en ligne à l'adresse helpline.bechtel.com ou par téléphone au 1-800-BECHTEL (1-800-232-4835) aux États-Unis et au Canada ou par un des numéros internationaux mentionnés sur le site Éthique et Conformité sur myBechtel.

Beaucoup d'informations de ce livret semblent concerner la loi des États-Unis, mais je vis et je travaille dans un autre pays. En quoi la loi américaine me concerne-t-elle ?

Du fait que Bechtel est une entreprise des États-Unis, les lois des États-Unis s'appliquent généralement à Bechtel et à ses salariés dans le monde entier. Bechtel respecte toutes les lois applicables, vous devez donc comprendre et respecter les lois des États-Unis et celles du pays local sauf dans le cas où le respect de la loi locale serait une infraction à la loi des États-Unis, par exemple le boycott d'Israël par la Ligue Arabe (voir Anti-boycott en page 37).

Conduite des affaires de Bechtel

Cette section traite des questions d'éthique et de conduite des affaires auxquelles vous pouvez être confronté dans vos relations avec des personnes et des organisations à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la société. Elle contient aussi des informations sur certaines questions juridiques pouvant survenir dans votre travail quotidien.



Bechtel s'engage en faveur des normes les plus élevées de conduite éthique des affaires et cherche à traiter avec des clients et des partenaires qui partagent nos valeurs.

La société conduit toutes ses transactions commerciales correctement, dans le respect de l'équité, de l'impartialité et de l'éthique en évitant même les apparences de comportement inapproprié. L'honnêteté fait partie intégrante du comportement éthique, et il est essentiel d'être digne de confiance pour des relations fortes et durables. Cette norme éthique est un des actifs les plus précieux de Bechtel, et c'est une conséquence directe de notre conduite.

Bechtel a conçu des programmes de formation et de prise de conscience en matière d'éthique et de conformité sur de nombreux domaines de façon à fournir aux salariés une formation à la conformité spécifique de chaque poste et à augmenter leur prise de conscience et les sensibiliser aux questions essentielles. Tous les salariés ont l'obligation de participer chaque année aux ateliers de prise de conscience de l'éthique et de suivre la formation à la conformité qui leur est attribuée.

Que faire si je ne suis pas certain des faits ou si je n'ai pas suffisamment d'informations pour conclure qu'une infraction s'est produite ?

Nous sommes tous responsables de soulever des questions en cas de préoccupation sur le non-respect des normes de conduite de Bechtel. Parlez-en à votre responsable ou au directeur Éthique et Conformité de votre organisation, ou encore contactez la Ligne d'assistance éthique. Ils pourront vous aider à savoir s'il s'agit d'un problème éthique.

Quels sont les comportements attendus ?

- Respectez les normes les plus élevées de conduite éthique des affaires, à la fois dans l'esprit et dans la conduite de votre travail au quotidien.
- Traitez toutes les personnes avec qui Bechtel fait des affaires avec équité et évitez les situations qui pourraient créer même l'apparence d'une préférence ou d'un favoritisme.
- Communiquer honnêtement ; si vous pensez que quelqu'un peut vous avoir mal compris, essayez de clarifier la situation immédiatement
- Ne vous présentez pas faussement à Bechtel ni à quiconque
- Signalez toute conduite observée potentiellement contraire à l'éthique, à la loi, à la sécurité ou autrement contraire aux normes de conduite ou à la politique de société de Bechtel
- Coopérez pleinement à toute enquête de la société concernant une allégation de comportement potentiellement contraire aux normes éthiques de Bechtel
- Participer chaque année aux ateliers de prise de conscience de l'éthique et suivre toutes les formations à la conformité attribuées

Questions courantes

Qu'entend-on par conduire toutes les transactions commerciales de façon appropriée, honnête, équitable, impartiale et éthique ?

Nous devrions toujours traiter nos clients, fournisseurs, concurrents et collègues avec respect et équité. Ne tirez jamais un avantage indu de qui que ce soit par manipulation, dissimulation, représentation fautive, utilisation abusive d'informations exclusives ou toute autre pratique commerciale inéquitable.

Si je suis témoin d'une infraction au Code de

conduite, dois-je le signaler ?

Oui. Nous avons tous une obligation d'informer la société de tous les incidents de conduite contraires à la loi ou à l'éthique ou des infractions à la politique de la société. Bechtel souhaite faire ce qui est juste, et nous ne pouvons pas résoudre un problème si nous n'en avons pas connaissance. Le défaut de signalement d'une inconduite observée peut se traduire par une sanction disciplinaire.

Directive complémentaire

Si vous vous trouvez dans une situation où vous n'êtes pas certain de la bonne pratique commerciale ou si vous avez un doute sur une politique Bechtel, consultez la Politique d'entreprise 102, Conduite éthique des affaires. Si vous avez toujours des questions, demandez de l'aide. Consultez votre supérieur ou votre responsable, les ressources humaines, le service juridique, le directeur Éthique et Conformité de votre organisation ou la Ligne d'assistance éthique Bechtel pour des instructions.



Dans le cadre des engagements de Bechtel, nous encourageons les communications ouvertes, le travail en équipe et la confiance. Notre réussite dépend de notre capacité à bâtir des équipes dynamiques, diverses, mobiles où et quand elles sont nécessaires. Nous nous respectons entre nous et apprécions la diversité assurée par nos différences de parcours, d'expérience et de point de vue.

Bechtel est un employeur équitable et prend ses décisions d'emploi sur les critères de mérite, d'expérience, de compétences et de potentiel. Les décisions d'emploi sont prises sans tenir compte de l'origine ethnique, de la couleur, du genre, de l'âge, de la religion, de la nationalité, de l'ascendance, du handicap physique ou mental, du statut d'ancien combattant, de l'orientation sexuelle et autres motifs de discrimination interdits par la loi applicable.

Bechtel maintient un environnement de travail exempt de toute discrimination, harcèlement ou représailles contraires à la loi. Nous ne

tolérerons pas les conduites de harcèlement pouvant concerner les avantages sociaux tangibles ; qui gênent les performances au travail d'une personne ; ou créent un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, quel que soit l'emplacement du lieu de travail, ce qui peut inclure les locaux d'un client ou une réunion d'affaires hors site.

Bechtel ne tolère pas les activités favorisant le trafic d'êtres humains ou l'utilisation du travail des enfants ou forcé dans l'accomplissement des contrats de Bechtel par nos salariés ou nos sous-traitants.

Quels sont les comportements attendus ?

- Penser et agir au niveau mondial en attirant, développant et conservant une force de travail diversifiée favorisant l'innovation et la promotion de l'inclusion
- Maintenir un environnement de travail favorisant le respect pour chacun et pour les droits humains des collègues, partenaires, fournisseurs, clients et voisins des collectivités
- Travailler de façon productive avec les salariés, les clients et les sous-traitant de façon à tirer le meilleur parti des talents, compétences et expériences de chacun pour répondre aux objectifs des personnes et de l'organisation
- Soutenir l'engagement de Bechtel en faveur de la diversité dans notre force de travail mondiale
- Ne jamais s'engager dans des plaisanteries inappropriées à caractère sexuel ou faire des avances sexuelles inappropriées à des salariés ou autres sur le lieu de travail
- Ne pas raconter de blagues indécentes, de stéréotypes ou autres pouvant être blessants et en infraction avec notre politique ou les principes Vision, valeurs et engagements
- Ne faites jamais de références désobligeantes aux caractéristiques d'origine ethnique, d'âge, de genre, de religion, de groupe national ou de handicap
- N'envoyez jamais de notes ou d'e-mails sexuellement suggestifs ou contenant des commentaires, des blagues ou des images pouvant potentiellement être choquants sur des caractéristiques d'origine ethnique, d'âge, de genre, de religion, de groupe national ou de handicap

Questions courantes

Qu'entend-on par diversité et inclusion ?

Chez Bechtel, l'inclusion et la diversité globales se traduisent par le respect, l'appréciation et la valorisation des différences entre les personnes pour s'assurer qu'elles soient toutes intelligemment intégrées dans la culture de Bechtel tout en conservant leurs qualités spécifiques. Notre engagement inclut notamment :

- Nous nous efforçons de bâtir une culture inclusive et diverse où nos collègues se sentent appréciés, poussés à faire mieux, motivés et traités avec équité.
- Nous devons investir dans les personnes et développer une direction diverse pour répondre à nos besoins d'entreprise tout en offrant des résultats exceptionnels à nos clients.
- Nous devons nous tenir nous-même et nos collègues responsables de l'accomplissement de ces engagements.

Comment Bechtel profite-t-il de la diversité ?

L'engagement de Bechtel en faveur de l'optimisation des talents exclusifs et perspectives de notre force de travail nous donne un avantage concurrentiel parce que nous pouvons tirer parti de ces différences pour obtenir de meilleurs résultats. Ceci permet à Bechtel de mieux comprendre et répondre aux diverses exigences et attentes de nos clients dans le monde. La diversité et l'inclusion aident aussi Bechtel à attirer et à conserver des salariés de grand talent dans le monde entier.

Que dois-je faire si je constate ou si je suis témoin d'un incident de discrimination ou de harcèlement ?

Signalez au plus vite ces incidents au service Ressources humaines, à la Ligne d'assistance éthique ou à votre responsable. Vous pouvez aussi contacter le spécialiste de la résolution des conflits entre salariés au 1-888-EDR-INFO (gratuit aux États-Unis) ou au +1-571-392-6550 (pour les appels internationaux).



Directive complémentaire

Pour toute question concernant le programme de diversité de Bechtel, consultez le site Diversité et inclusion de Bechtel sur myBechtel. Vous pourrez trouver des informations sur les politiques d'égalité des chances de Bechtel, de discrimination positive et de lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement dans la Politique 105 dans le Manuel de politique du personnel — États-Unis ("Livre rouge"), la Politique A105 dans le Manuel de politique du personnel — International ("Livre vert") et sur la page Bechtel's EEO-AA myBechtel. Vous pouvez aussi consulter la politique de relations sur le lieu de travail de Bechtel, dans la Politique A401J du Livre vert et la Politique 401J du Livre rouge.

Bechtel conduit toutes ses affaires en prenant le plus grand soin de l'environnement ainsi que de la santé et de la sécurité de ses salariés, partenaires, sous-traitants et clients, ainsi que de celles de toutes les personnes des collectivités où nous travaillons.

Nous nous engageons à atteindre et à maintenir des performances "Zéro incident" comme à travailler avec toutes les parties prenantes appropriées à l'amélioration de l'efficacité ES&H dans notre secteur d'activité.

Le maintien de cet engagement exige de la société et de ses salariés qu'ils comprennent et respectent toutes les lois et règlements applicables concernant l'environnement, la sécurité et la santé.

Quels sont les comportements attendus ?

- Effectuez tous les travaux avec un engagement d'élimination ou d'atténuation des dangers et conséquences pour l'environnement, la sécurité et la santé.
- Effectuez toutes les activités de façon à protéger les salariés de Bechtel, ses clients, sous-traitants comme les collectivités locales dans le respect du droit à la sécurité et à la sûreté de nos voisins.
- Assurez-vous que vous et les autres personnes dont vous êtes responsable comprennent et respectent les normes de Bechtel ainsi que les règlements applicables concernant l'environnement, la sécurité ainsi que les lois sur la santé, la sécurité et la sûreté des collectivités.
- Comprenez bien les conditions d'environnement, de sécurité et d'état de santé ainsi que les dangers associés dans votre zone de travail pour prendre les mesures appropriées pour éliminer ou contrôler les dangers.
- Signalez à votre responsable et au service ES&H tout incident concernant l'environnement, la sécurité ou la santé
- Assurez-vous que les retours d'expérience associés aux incidents concernant l'environnement, la sécurité ou la santé ; les technologies nouvelles ; les modifications des lois et règlements soient bien communiqués aux autres personnes sur votre lieu de travail

Questions courantes

Que couvrent les discussions de conformité ES&H ?

Le terme ES&H couvre trois disciplines distinctes : environnement, sécurité et hygiène. La rubrique hygiène inclut l'hygiène et la santé industrielle ainsi que les services médicaux. Les questions ES&H peuvent être applicables sur le lieu de travail et en dehors, selon l'étendue du projet et le profil de risque. La Politique d'entreprise 111 décrit l'engagement et les attentes en matière ES&H de Bechtel.

Comment connaître les exigences en matière d'environnement ?

Les projets Bechtel ont l'obligation de rédiger et de mettre à jour un plan de gestion de l'environnement (EMP) contenant les exigences en matière d'environnement et les mesures d'atténuation applicables au projet. Le plan EMP décrit aussi les responsabilités du personnel, les parties prenantes internes et externes ainsi que la protection des ressources naturelles et culturelles et des collectivités.

Quelles politiques et procédures ES&H dois-je connaître ?

Vous devriez bien connaître les {Procédures et procédés de gestion du système ES&H de Bechtel et Procédures et procédés essentiels}, les {Exigences et absolus pour la protection de la vie}, les plans ES&H spécifiques de chaque projet, les exigences de formation ES&H correspondant à votre poste et l'emplacement des ressources ES&H supplémentaires.

Comment pouvons-nous essayer d'éviter les conséquences néfastes pour la santé, la sécurité et la sûreté des collectivités ?

Nous visons à nous engager dans nos activités EPC de façon à ne pas avoir de conséquences négatives sur la sécurité physique ou mentale de nos voisins, ne pas gêner leur sécurité des biens ou leurs activités économiques, ni perturber leur collectivité.

Directive complémentaire

Si vous avez un doute sur les exigences ou procédures appropriées en matière d'environnement, de sécurité et/ou de santé, qu'elles soient des exigences externes ou internes, demandez une clarification ou de l'aide. Commencez par consulter votre supérieur ou votre responsable, puis le superviseur du site ES&H. Si des clarifications supplémentaires sont nécessaires ou s'il reste une préoccupation, contactez votre GBU ou le consultant ES&H d'entreprise. Une autre ressource sur trouve sur le site ES&H sur myBechtel.



Chez Bechtel, nous aspirons à livrer des projets qui font la fierté de nos clients, de nos collègues et des collectivités. Nous appliquons notre savoir-faire technique, en gestion de projet et en construction à aider les sociétés à soutenir la croissance de leur population et à surmonter les défis des connectivités, de résilience et de gestion des ressources.

Nous considérons la soutenabilité comme de notre responsabilité pour augmenter encore les effets positifs de nos projets chaque fois que c'est possible et éviter ou atténuer les effets négatifs. Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas seulement de livrer les éléments physiques à nos clients et aux collectivités,

mais aussi de créer un environnement promoteur qui leur bénéficiera à long terme. Nous travaillons à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles, à soutenir les collectivités locales, à créer des emplois et à améliorer les économies.

Quels sont les comportements attendus ?

- **Préservation** : Mise en place d'activités viables sur le plan économique et opérationnel pour protéger l'environnement, notamment par réduction de la consommation d'énergie et des émissions dans l'air, de la consommation d'eau et de ressources, et de la production de déchets.
- **Parties prenantes** : Nous engager auprès des parties prenantes essentielles à favoriser la compréhension mutuelle et à conserver la confiance ; mettre en place des programmes d'amélioration de la qualité de vie où nous travaillons ou aider à traiter des questions sociétales plus larges
- **Lieu de travail** : Créer et conserver des lieux de travail assurant la promotion des normes éthiques, de qualité, de respect de l'environnement, de sécurité et de santé de Bechtel.
- **Respect** : Traiter chacun avec respect et dignité en favorisant la diversité sur le lieu de travail conformément aux principes Vision, valeurs et engagements de Bechtel
- **Fournisseurs** : Interdire et éviter le trafic d'êtres humains et l'esclavage partout dans notre exploitation mondiale ou notre chaîne d'approvisionnement



Vous pouvez avoir accès à divers types d'informations exclusives, confidentielles ou privées appartenant à Bechtel ou à ses clients, fournisseurs, salariés ou autres.

Vous ne devez utiliser les informations confidentielles que pour les finalités prévues et dans le cadre de vos responsabilités chez Bechtel. Ces informations peuvent être partagées avec d'autres salariés ou d'autres

personnes seulement sur la base du besoin d'en connaître, et sur autorisation de la personne responsable chez Bechtel de ces informations.

Quels sont les comportements attendus ?

- N'utilisez jamais d'informations confidentielles de la société, de clients, de fournisseurs, de tiers ou salariés autrement que pour la finalité professionnelle prévue
- Respectez les accords de confidentialité conclus par Bechtel
- N'acceptez pas d'informations confidentielles non associées à votre poste
- Si vous recevez des informations qui ne sont pas marquées comme confidentielles, mais dont vous pensez qu'elles le sont, portez-les à l'attention de la personne qui vous les a fournies et assurez le suivi si nécessaire pour vous assurer que ces informations sont classées et protégées de façon appropriée
- Si vos responsabilités vous imposent d'effectuer des recherches pour obtenir une compréhension des activités et stratégies de concurrents, n'utilisez que des ressources légitimes et évitez toute action pouvant être illégale ou contraire à l'éthique, ou pouvant être gênante pour Bechtel
- N'utilisez pas les informations confidentielles de votre employeur précédent, ne les partagez pas avec vos collègues, ne chargez pas de documents et n'apportez pas de copies papier chez Bechtel
- Si quelqu'un tente de vous donner des informations confidentielles que vous n'êtes pas autorisé à recevoir, refusez-les et avertissez votre supérieur ou votre responsable
- N'oubliez pas que votre obligation de protection des informations confidentielles acquises chez Bechtel se prolonge même après que vous avez quitté la société

Questions courantes

J'ai préparé des dessins de modèles et je souhaiterais les conserver dans mon portfolio comme "exemples de création". Puis-je le faire ?

En général, la propriété intellectuelle produite tant que vous êtes salarié de Bechtel appartient à Bechtel. Même si vous emportez vos connaissances et vos compétences en quittant la société, ces éléments matériels restent propriété de Bechtel et vous ne pouvez pas les emporter.

De plus, certains de nos contrats transfèrent la propriété intellectuelle de nos projets à nos clients. Même l'utilisation d'éléments d'un projet dans un autre pourrait être une infraction à nos accords contractuels.

J'ai travaillé chez un concurrent de Bechtel, et j'ai des éclairages exclusifs sur leur activité qui pourraient être très utiles à Bechtel. Puis-je partager ces informations avec mon responsable ?

Non. Vous pouvez utiliser les connaissances générales et les compétences acquises dans un emploi précédent, mais vous ne devez jamais utiliser ni partager d'informations exclusives ou confidentielles reçues lors de votre travail chez votre ancien employeur.

J'ai reçu une copie d'une proposition d'un concurrent dans un courrier provenant d'une source inconnue. Que dois-je faire ?

Cessez immédiatement de lire le document.

N'en faites pas de copies et ne le montrez à personne d'autre. Consultez votre responsable ou le service juridique immédiatement pour connaître la procédure à suivre.

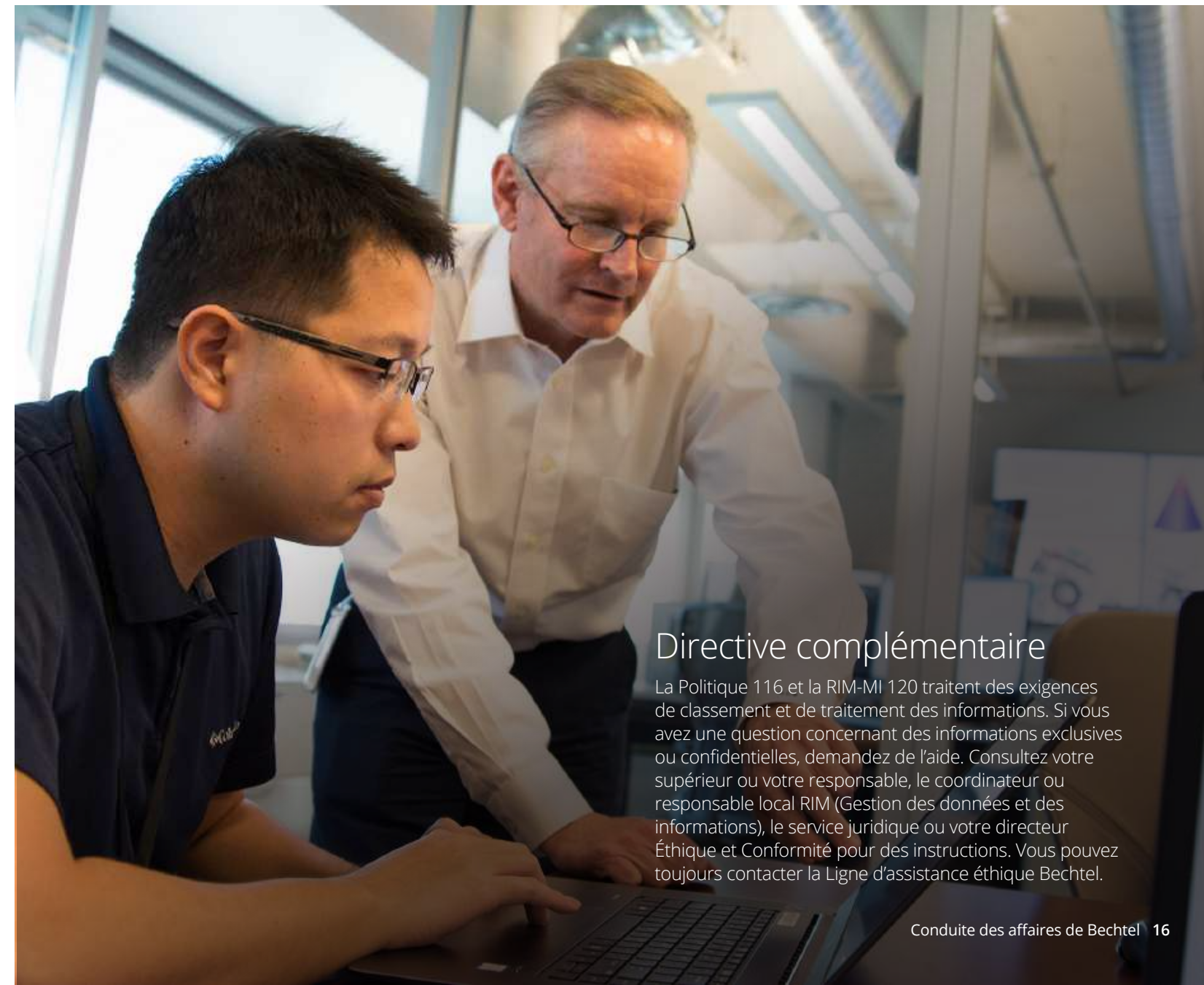
Je suis en possession d'informations de client marquées comme confidentielles. Je pense qu'elles pourraient être très utiles pour mon projet et pour le client si je pouvais partager ces informations avec un de nos fournisseurs. Comment savoir si je peux le faire ?

Il doit y avoir sur votre projet une personne de Bechtel responsable de l'administration des obligations de confidentialité de Bechtel

vis-à-vis de votre client. C'est peut-être votre chef de projet ou votre administrateur de projet, mais sinon, l'un d'eux devrait pouvoir vous dire qui est la personne responsable.

Je suis sur le point de passer à un autre projet Bechtel. Puis-je emporter avec moi les données de mon projet actuel qui pourraient être utiles sur le suivant ?

En général non. Mais consultez le service juridique pour savoir quelle utilisation vous pouvez éventuellement faire de ces données.



Directive complémentaire

La Politique 116 et la RIM-MI 120 traitent des exigences de classement et de traitement des informations. Si vous avez une question concernant des informations exclusives ou confidentielles, demandez de l'aide. Consultez votre supérieur ou votre responsable, le coordinateur ou responsable local RIM (Gestion des données et des informations), le service juridique ou votre directeur Éthique et Conformité pour des instructions. Vous pouvez toujours contacter la Ligne d'assistance éthique Bechtel.

Nous attendons de votre part le plus grand soin dans la consignation et la déclaration complètes et exactes des données et rapports d'entreprise. Dans certains cas, l'omission d'informations nécessaires peut rendre inexact un rapport ou une donnée. L'exactitude des données d'entreprise de Bechtel est essentielle pour l'exploitation de l'entreprise.

Quels sont les comportements attendus ?

- Fournissez des informations exactes et honnêtes dans les rapports et données professionnels
- Évitez de duper ou désinformer d'autres personnes en fournissant des informations inexactes dans les données d'entreprise
- Prêtez attention aux détails pour vous assurer de l'exactitude des données

Questions courantes

Quels peuvent être des exemples de déclaration inexacte ou malhonnête sur des données d'entreprise ?

Voici quelques exemples de déclaration malhonnête :

- Approbation du temps passé sur une fiche de temps alors que vous savez que la personne n'a pas travaillé ce jour-là
- Soumission d'une note de frais pour des repas non pris, des kilomètres non parcourus ou des billets d'avion non utilisés
- Signature des résultats d'un essai d'installation (par exemple essais de certification de performances ou de matériau) quand l'essai n'a en fait pas été effectué

Que devrais-je faire si je viens à savoir qu'un collègue a inclus des données inexactes sur ces notes de frais ?

Discutez de la situation avec votre responsable. Si vous n'êtes pas à l'aise pour en discuter avec votre responsable, contactez le service des Ressources humaines ou le directeur Éthique et Conformité de votre organisation.

Quelles peuvent être les conséquences d'une déclaration malhonnête dans des données professionnelles d'entreprise ?

La fourniture de données erronées sur une déclaration à la société peut conduire à des sanctions disciplinaires jusqu'au licenciement compris. Elle engage aussi votre responsabilité civile ou pénale ainsi que celle de Bechtel.

Voici des exemples d'informations qui doivent être déclarées exactement dans les données et rapports d'entreprise :

- Informations de chiffre d'affaires et de coûts dans les rapports financiers
- Factures
- Incidents de sécurité, quasi-accidents et pertes de temps de travail
- Perte ou vol de données ou d'équipement sensibles
- Résultats des essais
- Réservations de nouveaux travaux
- Dépenses
- Heures de travail et codes de facturations corrects sur une fiche de temps
- Qualifications, diplômes ou historique d'emploi sur une candidature à un emploi



Directive complémentaire

En cas de doute sur de potentielles fausses déclarations sur des données d'entreprise de Bechtel, vous devriez alerter votre supérieur ou votre responsable. Vous pouvez aussi demander conseil au service juridique, au directeur Éthique et Conformité de votre organisation, ou à la Ligne d'assistance éthique.

Bechtel s'engage à respecter totalement les termes de la loi applicable et les contrats de licence concernant les éléments sous copyright, qu'ils soient écrits, photographiques ou logiciels. La société acquiert des licences ou des abonnements pour les logiciels et éléments de référence nécessaires tels que codes et normes industrielles à utiliser chez Bechtel. Bechtel s'interdit toute infraction aux droits de propriété intellectuelle de tiers. La reproduction ou la transmission non autorisée d'éléments écrits ou de logiciel est illégale, contraire aux intérêts et à la réputation de Bechtel et contraire à la politique de Bechtel.

Quels sont les comportements attendus ?

- Apposez un avis de copyright ou de propriété intellectuelle de Bechtel ou du client sur tous les éléments écrits, photographiques ou graphiques créés par les salariés de Bechtel
- Obtenez l'autorisation du détenteur des droits de copyright avant d'effectuer des copies d'éléments écrits, photographiques ou graphiques sous copyright provenant de l'extérieur de Bechtel, y compris tout contenu trouvé sur l'Internet
- Avant de faire une copie d'un logiciel, assurez-vous que la licence applicable à ce logiciel autorise la copie (par exemple pour sauvegarde ou archivage)

Questions courantes

J'écris un rapport technique sur un projet pour notre client. Comment savoir quel avis de copyright je dois apposer sur mon rapport ?

Une Procédure du service ingénierie sur la protection de propriété intellectuelle (3DP-G03-00012) détaille les formes d'avis à utiliser dans divers contextes. Une instruction spécifique du projet clarifie le plus souvent l'avis approprié à votre projet. Consultez votre responsable technique de projet.

J'ai trouvé un excellent graphique sur l'Internet. Puis-je le copier dans une présentation PowerPoint que je dois faire à une réunion professionnelle à venir ?

Le graphique que vous avez trouvé peut être sous droit de copyright. Dans ce cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'utiliser dans une présentation professionnelle. Consultez votre responsable ou le service juridique pour

conseil sur la façon d'obtenir l'autorisation de l'utiliser.

J'ai reçu par e-mail un lien vers une vidéo amusante sur YouTube qui serait parfaite pour une présentation de sécurité à une réunion Bechtel à venir. Puis-je l'utiliser ?

En général, nous ne pouvons pas utiliser de vidéos téléchargées de YouTube sans l'autorisation du détenteur des droits de copyright, qui est le plus souvent la personne ou l'entité qui a créé la vidéo. Il peut parfois être difficile d'identifier le détenteur des droits de copyright, mais cela ne justifie pas une utilisation sans autorisation. Par contre, il est parfaitement acceptable de distribuer le lien par e-mail à un groupe de travail Bechtel si cela a une utilité professionnelle.

Je fais beaucoup de travail pour Bechtel sur mon ordinateur à domicile. Puis-je utiliser une copie de logiciel Bechtel sur mon ordinateur à domicile ?

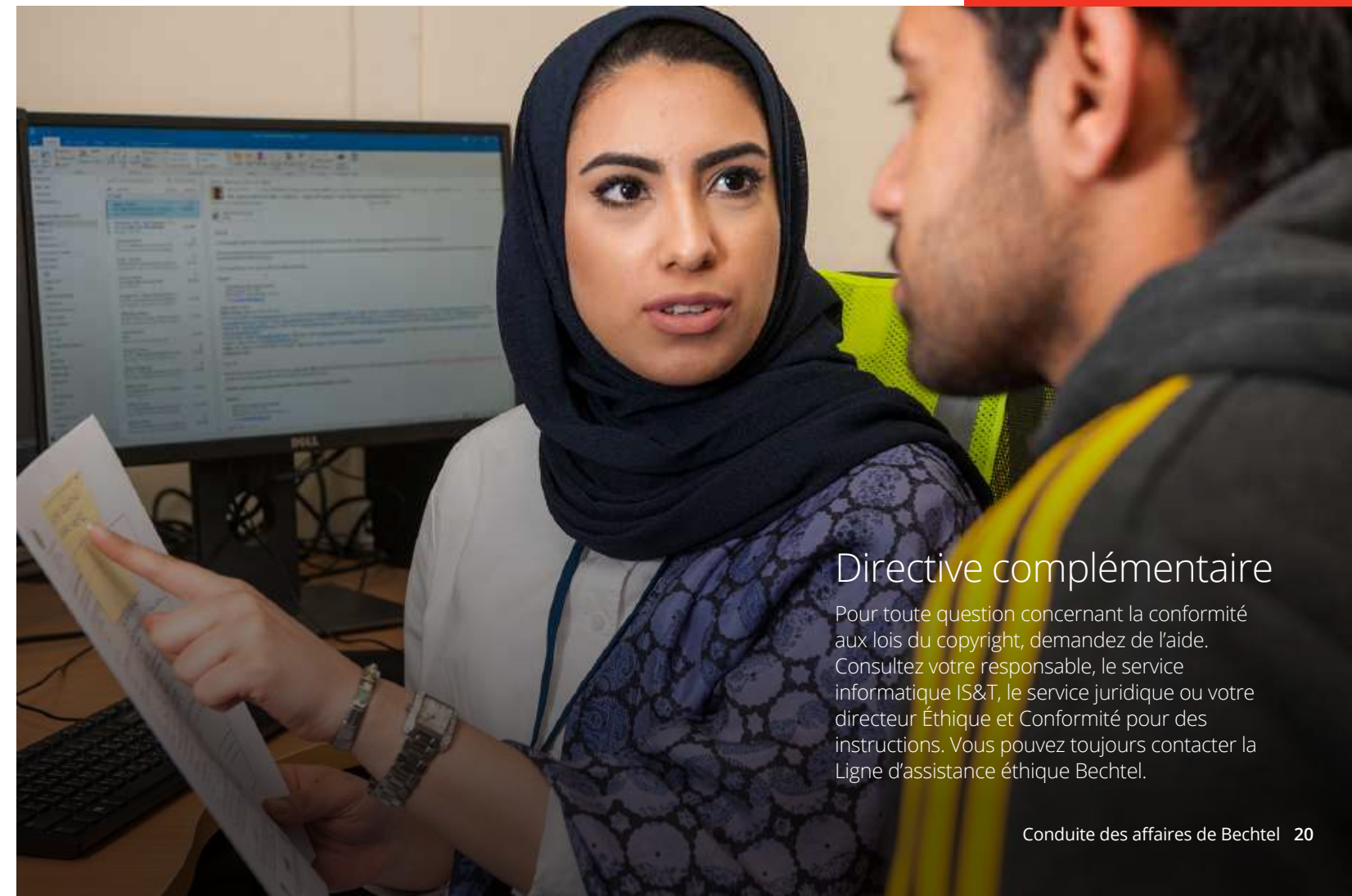
Non. Il y a un nombre limité d'applications logicielles négocié par Bechtel et disponible pour utilisation à domicile. Consultez votre représentant du service informatique IS&T pour des instructions.

Si un logiciel est installé sur un ordinateur Bechtel est-il possible d'en faire une copie pour l'utiliser sur un autre ordinateur Bechtel ?

Ce n'est pas autorisé à moins que la licence du logiciel autorise spécifiquement ce type de copie. Consultez votre représentant IS&T.

Les "Éléments écrits" peuvent être sous forme textuelle ou graphique, imprimés ou électroniques. Le terme inclut :

- Journaux, journaux professionnels et livres
- Dessins, plans et spécifications
- Images sur l'Internet



Directive complémentaire

Pour toute question concernant la conformité aux lois du copyright, demandez de l'aide. Consultez votre responsable, le service informatique IS&T, le service juridique ou votre directeur Éthique et Conformité pour des instructions. Vous pouvez toujours contacter la Ligne d'assistance éthique Bechtel.

Bechtel devrait toujours remporter ou perdre des affaires sur la base de son seul mérite. Vous ne pouvez offrir ou approuver des courtoisies d'affaires que si elles sont légales, appropriées et totalement conformes aux politiques et instructions de Bechtel sans donner d'impression raisonnable qu'elles pourraient être proposées dans le but d'obtenir un avantage commercial inéquitable. N'utilisez jamais de fonds ou de ressources personnelles pour éviter de déclarer ou de demander l'approbation pour une courtoisie d'affaires qui ne pourrait pas être fournie par Bechtel.

Les cadeaux et courtoisies d'affaires à certaines personnes telles que les employés du gouvernement, officiels et représentants ainsi que les employés d'entités nationalisées ou propriétés du gouvernement sont soumis à des lois et règlements complexes. Les lois anticorruption peuvent aussi s'étendre aux salariés d'organisations publiques internationales comme à des particuliers. Les partenaires commerciaux de Bechtel peuvent

aussi avoir des politiques internes limitant ou interdisant les courtoisies d'affaires. Si vous êtes en position de proposer ou d'approuver de telles courtoisies d'affaires, vous devez bien connaître les politiques et instructions de la société ainsi que les lois applicables. (Voir Offre de courtoisies commerciales à des employés du gouvernement des États-Unis en page 29 et Anticorruption en page 41.)

Quels sont les comportements attendus ?

- Assurez-vous que tous les cadeaux ou divertissements sont appropriés, dûment approuvés et comptabilisés, et totalement conformes à la politique, aux instructions de la direction de Bechtel ainsi qu'à toutes les lois applicables
 - Obtenez l'approbation de votre supérieur avant de proposer toute courtoisie d'affaires de valeur de marché supérieure à \$100
 - Dans les zones géographiques où les échanges de cadeaux d'affaires sont de pratiques courantes, assurez-vous que les cadeaux sont de valeurs limitées (au niveau des courtoisies habituelles), et ne dépassent pas les pratiques commerciales généralement acceptées localement, sont
- sans conséquences ni obligations en retour, approuvées par le niveau hiérarchique approprié, et dûment déclarées comme l'exige le document Instructions de la gestion de l'éthique et de la conformité 102.
- Ne proposez ces courtoisies d'affaires qui si le destinataire a le droit de les accepter dans le cadre des règles d'acceptation de cadeaux de son organisation
 - En cas de doute sur les règles, demandez conseil à votre responsable, à votre directeur Éthique et Conformité local ou au service juridique

Questions courantes

Y a-t-il des catégories de cadeaux ou courtoisies d'affaires qui ne peuvent jamais être proposées ?

Vous ne devez jamais proposer de cadeau ni de divertissement qui serait illégal, notamment tout ce qui peut être proposé à un agent public en infraction aux lois locales et internationales sur la corruption. Les autres cadeaux toujours inacceptables sont notamment :

- Tout don d'espèces ou équivalent d'espèces (tels que bons cadeaux, remises, prêts, actions, options d'achat d'actions)
- Tout cadeau ou divertissement pouvant impliquer une obligation vis-à-vis du donateur ou pouvant être considéré comme excessif ou de mauvais goût
- Tout cadeau ou divertissement de contrepartie (proposé en échange de quelque chose en retour)
- Tout divertissement indécent, sexuellement orienté, non conforme à la valeur de respect mutuel de Bechtel, ou pouvant autrement compromettre la réputation de Bechtel.

Directive complémentaire

Si vous êtes confronté à une question concernant une offre de courtoisies commerciales, consultez votre responsable, votre directeur Éthique et Conformité ou le service juridique. Pour d'autres instructions, consultez Acceptation de courtoisies commerciales en page 61.



Avant de proposer une courtoisie commerciale, posez-vous les questions suivantes :

- Le cadeau est-il destiné à établir une relation d'affaires ou à proposer une courtoisie commerciale courante, ou espérez-vous influencer l'objectivité du destinataire dans une prise de décision professionnelle ?
- Le moment choisi est-il tel qu'il pourrait conduire d'autres à douter de l'objectivité du destinataire ou de vos intentions ?
- Êtes-vous sûr que le cadeau ou le divertissement est légal à la fois dans votre pays et dans celui du destinataire envisagé ?
- La réception de cadeau ou de divertissement est-elle autorisée par l'organisation du destinataire ?
- Proposez-vous un cadeau que vous ne seriez pas autorisé à accepter ? (Voir Acceptation de courtoisies commerciales en page 61.)

Vous pouvez participer bénévolement sur votre temps libre à des causes politiques ou des comités d'action politique (PAC). En règle générale, Bechtel ne fait aucune pression directe ou indirecte sur tout salarié pour toute contribution politique ou participation au soutien à un parti politique, à la candidature politique d'une personne ou une cause politique. De plus, vous n'avez aucune obligation d'apporter une contribution au PAC Bechtel, même si vous recevez une sollicitation dans ce sens.

Aux États-Unis et dans beaucoup d'autres pays, les activités politiques d'une entreprise sont significativement limitées par la loi. En règle générale, les contributions politiques sur des fonds d'entreprise ou l'utilisation de biens, de services ou autres actifs d'entreprise (y compris le temps de travail de salariés consacré à ces activités) pour des objectifs politiques sont interdits ou fortement limités. Quand de telles activités politiques sont autorisées, les coûts correspondants imputés doivent être strictement comptabilisés.

La loi américaine autorise Bechtel à des activités de lobbying ou de groupe de pression sur des questions relevant de ses intérêts. La définition américaine du lobbying peut inclure des actions directes ou indirectes en vue d'influencer un agent du pouvoir législatif ou exécutif des États-Unis. Les activités de lobbying peuvent provoquer des problèmes complexes tels qu'exigences de déclaration et déductibilité fiscale ou non des coûts associés, ou encore autorisation pour comptabilisation de contrats avec le gouvernement des États-Unis.

Quels sont les comportements attendus ?

- Ne participez pas à des activités politiques sur le temps de travail de la société ni en utilisant des ressources de la société.
 - Ne faites pas circuler et n'affichez pas de documents de nature politique dans tous les locaux occupés par Bechtel.
 - Aux États-Unis, signalez au bureau de Washington, D.C. toute question ou visite (prévue ou imprévue) de ou à des agents du pouvoir exécutif ou législatif des États-Unis ou de candidats à des postes politiques
 - En dehors des États-Unis, signalez au responsable Bechtel du pays toute demande ou visite de ou à tout agent public ou candidat à un poste politique
 - Rapprochez-vous de l'organisation d'entreprise Affaires externes et communications pour toute demande ou
- visite de tout agent public des États-Unis, de gouvernement local ou candidat à un poste politique.
 - Si vous vous engagez dans des activités visant à influencer directement ou indirectement un agent public du pouvoir exécutif ou législatif des États-Unis, assurez-vous de bien comprendre les exigences de déclaration et les pratiques de facturation applicables.
 - Assurez-vous que toute contribution d'entreprise ou de projet, événements politiques et utilisation du temps et des ressources de la société pour motif politique soient approuvés par les régions et les affaires publiques du bureau de Bechtel Washington, D.C. (pour les affaires des États-Unis, fédérales, d'état ou locales) ; ou le responsable du pays correspondant (en dehors des États-Unis)

Questions courantes

*Que faire si un projet reçoit une demande d'un représentant local du Congrès de participer à un événement de levée de fonds et d'y contribuer ?
Pouvons-nous donner des fonds d'entreprise et participer à l'événement ?*

Toutes les demandes de cette nature doivent être transmises au bureau de Washington, D.C. Il est illégal de donner des contributions

d'entreprise à un candidat au Congrès. Une contribution à un candidat peut être effectuée par les fonds du PAC de Bechtel, géré par le bureau Washington, D.C. Les décisions de contribution sont prises par le conseil d'administration du PAC de Bechtel.



Directive complémentaire

Si vous avez un doute sur les bonnes pratiques professionnelles concernant les activités politiques, consultez votre supérieur ou votre responsable ; les ressources humaines ; le service juridique ; le service des affaires publiques d'entreprise ; ou le bureau de Washington, D.C.. Vous pouvez aussi contacter votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique Bechtel.

Que devrais-je faire si je ressens une pression à contribuer ou à participer à une cause politique ?

Vous avez le droit de refuser de contribuer sans représailles. Si vous vous trouvez dans une situation où vous ressentez une pression, vous devriez en parler à votre responsable ou contacter le service des ressources humaines, le service juridique, votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique de Bechtel.

Quelle est la politique d'entreprise concernant les politiques locales ? Un projet peut-il acheter des billets pour un événement de levée de fonds politique pour un agent public local, par exemple membre d'un conseil municipal ?

Ce peut être autorisé dans certaines juridictions, mais beaucoup de pays ont des lois différentes en fonction des postes politiques et des juridictions. Par exemple aux États-Unis, les lois régissant les contributions politiques d'état et locales dépendent de l'état. Contactez le service Affaires externes et communications d'entreprise ou le service juridique pour des instructions.

Qu'est-ce que le PAC Bechtel ?

Le comité d'action politique Bechtel (PAC Bechtel), organisé en tant que fonds séparé et indépendant de Bechtel Group, Inc. dans le cadre de la loi fédérale concernant les élections, est exclusivement approvisionné par des dons individuels. Selon la loi fédérale, les entreprises n'ont pas l'autorisation d'apporter des contributions aux candidats fédéraux, mais elles sont autorisées à créer des comités d'action politique qui peuvent effectuer de telles contributions. Un PAC est un comité organisé dans le but et l'intention de soutenir financièrement des candidats à des postes politiques. Les PAC reçoivent de l'argent et lèvent des fonds auprès des salariés éligibles et font des dons à des campagnes politiques. Ils sont donc un moyen indirect pour les salariés de participer à des campagnes.

Si je ne contribue pas au PAC Bechtel, cela aura-t-il des conséquences sur ma carrière ?

Les contributions au PAC Bechtel ne sont pas déclarées à la direction. L'absence de contribution n'aura aucune conséquence sur votre carrière ; et inversement le choix de contribuer n'apportera aucun avantage concernant votre emploi chez Bechtel.

Beaucoup de pays ont des lois interdisant les comportements anticoncurrentiels. Bechtel s'engage à effectuer ses activités commerciales dans le respect complet des lois antitrust et de la concurrence dans les juridictions où il a ses activités, y compris les États-Unis et l'Union Européenne. En général, ces lois interdisent les accords ou actions pouvant restreindre la liberté du commerce ou réduire la concurrence.

Les infractions peuvent être notamment des accords entre concurrents pour fixer ou contrôler des prix ou pour truquer des appels d'offres ; pour boycotter certains fournisseurs ou clients ; pour répartir des produits, des

territoires ou des marchés ; ou pour limiter la production ou la vente de produits ou de services. Dans certains cas, les lois antitrust peuvent interdire les discriminations tarifaires dans la vente ou l'achat de marchandises.

Quels sont les comportements attendus ?

- Soyez au courant des exigences antitrust des lois dans les juridictions où travaille Bechtel en comprenant bien que ces lois s'appliquent à la fois aux communications formelles et informelles
- Si vous êtes impliqué dans des activités d'une association professionnelle ou dans d'autres situation pouvant inclure des communications informelles entre concurrents, clients, partenaires commerciaux ou fournisseurs, ne discutez pas des prix, des politiques tarifaires ou des stratégies, des conditions générales et contractuelles, des plans marketing et sujets comparables ayant un intérêt pour la concurrence
- Si un concurrent ou autre tiers tente de lancer des discussions inappropriées ou de vous fournir des documents concernant ces sujets, quittez immédiatement la discussion et contactez votre supérieur ou votre responsable ainsi que le service juridique

Questions courantes

J'ai des relations amicales avec des collègues qui travaillent dans d'autres sociétés de ce secteur d'activité. Qu'y a-t-il de mal à avoir des discussions informelles de temps en temps sur ce qui se passe sur le marché ?

Même des conversations banales avec des concurrents pourraient être considérées comme des tentatives d'envoi de "signaux" concernant la stratégie d'appel d'offres ou les pratiques tarifaires de Bechtel. Vous devez prendre garde à éviter toutes conversations ou activités qui pourraient être considérées comme suspectes ou pourraient conduire à des allégations d'activité anticoncurrentielle. Ceci ne vise pas à interdire les discussions stratégiques sur certains projets ou prospects pouvant se produire dans le cadre du travail en équipe normal pour offrir à un client des possibilités supplémentaires.

Que devrais-je faire si le client auprès duquel j'interviens en second me fournit une feuille de calcul incluant des informations tarifaires de concurrents associés à un appel d'offres ouvert ?

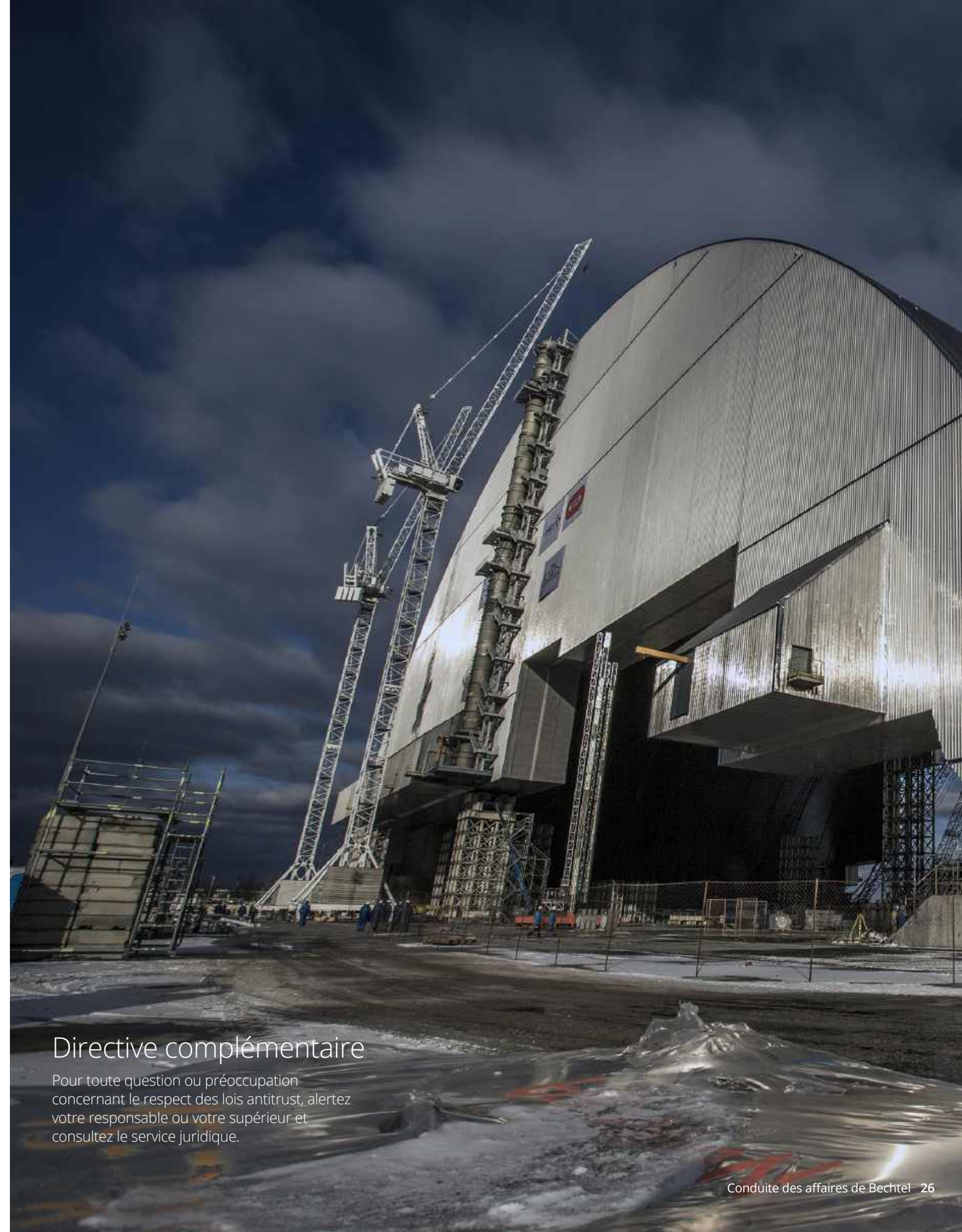
Si le document est nécessaire à l'accomplissement de vos obligations en tant qu'intervenant secondaire auprès du client, vous pouvez les consulter, mais en aucun cas vous ne pouvez copier, envoyer par e-mail ni transmettre ces documents à un de vos collègues chez Bechtel ni utiliser ces informations pour un avantage concurrentiel une fois revenu chez Bechtel.

Quelles sont les peines pouvant être prononcées suite à des actions d'infraction aux lois antitrust ou de concurrence ?

Les infractions aux lois antitrust exposent la société et tous les salariés impliqués à des poursuites civiles ou pénales, notamment amendes et peines de prison, et aux États-Unis au paiement de dommages punitifs et dommages et intérêts — trois fois le montant des dommages réels.

Directive complémentaire

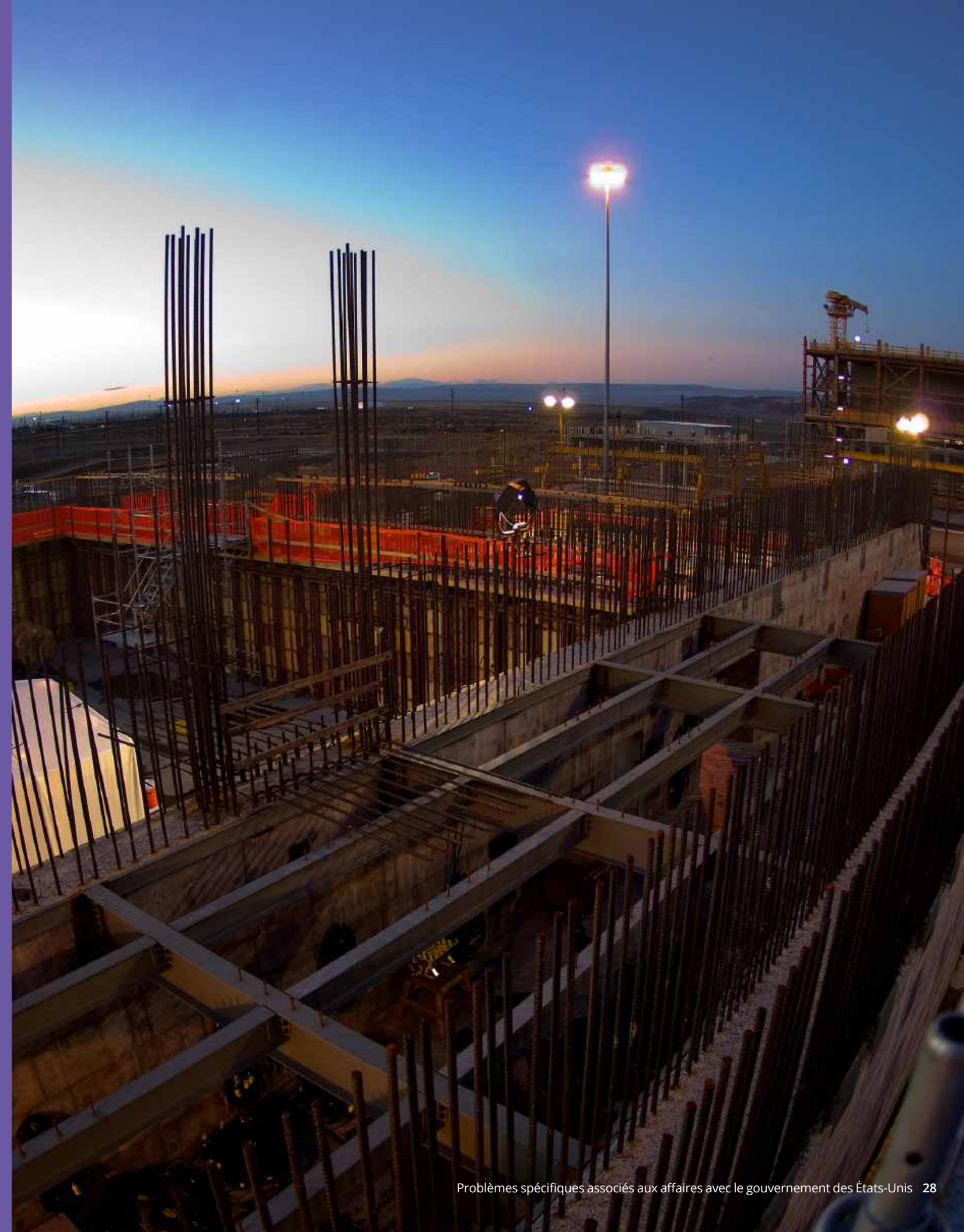
Pour toute question ou préoccupation concernant le respect des lois antitrust, alertez votre responsable ou votre supérieur et consultez le service juridique.



Problèmes spécifiques associés aux affaires avec le gouvernement des États-Unis

Cette section traite des questions de conduite des affaires et d'éthique auxquelles vous pouvez être confronté en travaillant pour une société faisant des affaires avec le gouvernement des États-Unis. L'application de ces normes ne se limite pas aux salariés qui travaillent sur des contrats avec le gouvernement des États-Unis. Toute personne travaillant pour Bechtel qui entre en contact avec des agents publics du gouvernement des États-Unis, présents ou passés ou des représentants de clients propriétés du gouvernement des États-Unis ou nationalisés doivent être au courant de ces politiques Bechtel.

Le bon sens et la volonté de faire ce qui est juste ne suffisent pas à assurer la conformité aux règlements du gouvernement des États-Unis. Ce qui est acceptable dans le monde des affaires commerciales ne l'est souvent pas, et peut même être interdit, dans le cadre des règles et pratiques complexes régissant les relations d'affaires avec le gouvernement des États-Unis. Les pratiques commerciales d'affaires couramment acceptées dans le monde entier, si elles s'appliquent dans un contexte d'affaires avec le gouvernement, peuvent conduire à des sanctions administratives, civiles et même pénales, à la fois pour le salarié et pour la société.



Des exigences et restrictions spécifiques s'appliquent à l'offre de courtoisies commerciales aux agents publics ou employés du gouvernement des États-Unis. Les lois, règlements et règles concernant les repas, cadeaux et divertissements acceptables pour les employés du gouvernement des États-Unis sont extrêmement compliqués et dépendent de l'administration, de l'état ou autre juridiction.

Le bureau de l'éthique du gouvernement des États-Unis (*U.S. Office of Government Ethics*) a publié des règles restrictives et complexes concernant l'acceptation de cadeaux, repas, divertissements, voyages et autres courtoisies d'affaires par des employés du pouvoir exécutif

des États-Unis, y compris le personnel militaire des États-Unis. Beaucoup d'administrations américaines ont défini leurs propres interprétations de ces règles, et Bechtel respecte ces normes. Des règles différentes s'appliquent au pouvoir législatif des États-Unis.

Quels sont les comportements attendus ?

- Ne proposez ou ne donnez jamais de courtoisie d'affaires à un employé du gouvernement des États-Unis à moins que les règlements applicables à ce salarié n'autorisent l'acceptation de cette courtoisie commerciale
- Ne proposez pas de courtoisies commerciales à des membres du pouvoir judiciaire des États-Unis
- Assurez-vous que tous les cadeaux proposés ou acceptés sont appropriés, dûment approuvés et comptabilisés, et totalement conformes à la politique, aux instructions de la direction de Bechtel comme à la loi ; en cas de doute, consultez votre directeur Éthique et Conformité
- Contactez le responsable du bureau de Washington, D.C. pour des instructions concernant l'offre de courtoisies commerciales à des membres du Sénat américain, de la Chambre des représentants ou à leur personnel

Questions courantes

J'ai un ami qui travaille pour le département de l'énergie des États-Unis. Suis-je autorisé à lui acheter un cadeau d'anniversaire ?

Cela dépend. La politique de Bechtel et les règles du gouvernement des États-Unis ne s'appliquent pas à l'échange de cadeaux entre amis ou membres de la famille à condition que ces cadeaux soient exclusivement le résultat d'une relation personnelle et non pas d'une relation professionnelle. Mais si votre amitié est issue d'années de collaboration sur des projets du gouvernement des États-Unis, les règles concernant les cadeaux du bureau de l'éthique du gouvernement s'appliquent. Consultez votre directeur Éthique et Conformité ou le responsable du bureau de Washington, D.C. pour des instructions.

J'ai une réunion durant toute la journée avec des représentants d'un client d'une administration des États-Unis. Nous prévoyons de travailler pendant le déjeuner. Puis-je leur offrir un repas pendant la réunion ?

Oui, mais seulement si les employés du gouvernement des États-Unis payent à Bechtel le coût complet de leur repas. Les règles et règlements du gouvernement des États-Unis empêchent généralement les employés du pouvoir exécutif d'accepter des repas de la part de sous-traitants. Les dispositions doivent être prises à l'avance de façon que les participants soient au courant de vos prévisions pour le déjeuner, du coût du repas et du mode de paiement prévu. Il ne suffit pas de "faire la quête" pour les contributions dans les coûts. Si le paiement complet n'est pas reçu comme convenu, vous devrez prendre des mesures après la réunion pour recouvrer leur part du coût du repas.

Les salariés de Bechtel peuvent généralement offrir les courtoisies commerciales suivantes aux employés du pouvoir exécutif des États-Unis :

- Rafrâichissements légers tels que boissons sans alcool, café et viennoiseries ne faisant pas partie d'un repas
- Articles publicitaires ou promotionnels modestes tels que tasse à café, calendrier, stylo ou article comparable de Bechtel pourvus du logo Bechtel



Directive complémentaire

Si vous êtes confronté à une question concernant l'offre de courtoisies commerciales à des employés du gouvernement des États-Unis, consultez votre directeur Éthique et Conformité ; le responsable du bureau Washington, D.C. ; ou le service juridique.

Le gouvernement des États-Unis, ainsi que de nombreux gouvernements, états et administrations d'autres pays, a des lois régissant le recrutement et l'embauche de leurs employés actuels ou passés (qu'ils soient civils ou militaires). Ces règles et règlements s'appliquent à tous chez Bechtel, et pas seulement aux entités faisant des affaires avec des clients du gouvernement des États-Unis.

Bechtel s'engage résolument en faveur du respect de ces lois et à éviter même l'apparence de comportement inapproprié lors des interactions avec des agents publics des

États-Unis ou d'autres pays. Cette conformité doit être maintenue dans le recrutement, l'embauche et l'emploi d'agents publics des États-Unis ou d'autres pays.

Quels sont les comportements attendus ?

Sachez que les discussions d'emploi et autres actions concernant l'emploi d'agents publics présents ou passés du gouvernement des

États-Unis soulèvent des questions juridiques spécifiques

Questions courantes

Que devrais-je faire si je suis approché par un employé actuel du gouvernement des États-Unis pour un emploi chez Bechtel ?

Dites au candidat potentiel que vous devez prendre contact avec notre service des ressources humaines pour savoir si vous pouvez engager des discussions concernant cet emploi.

Je suis salarié de Bechtel travaillant sur un projet du gouvernement des États-Unis. J'ai entendu dire que mon interlocutrice quittera le service du gouvernement des États-Unis et pourrait être intéressée par un travail dans le secteur privé. Je pense qu'elle serait un excellent atout pour Bechtel, et j'ai un poste qui lui conviendrait parfaitement. Puis-je avoir des discussions générales et exploratoires avec elle pour savoir si elle pourrait être intéressée par un poste chez Bechtel ?

Non. La politique de Bechtel exige que vous contactiez d'abord les ressources humaines ou le service juridique avant toute discussion concernant un emploi. Ils peuvent vous

donner des instructions sur la façon dont peut s'effectuer le premier contact.

Dois-je être aussi prudent concernant le recrutement ou l'embauche d'employés actuels ou passés des gouvernements ou administrations locales des États-Unis ? Qu'en est-il des employés du gouvernement d'autres pays ?

De façon très semblable à ce qui se passe pour le gouvernement des États-Unis, beaucoup d'autres pays, états et gouvernements ou administrations locales ont des lois et règlements concernant l'emploi d'employés actuels et passés. Donc, la politique de Bechtel exige aussi que vous contactiez le service des ressources humaines ou le service juridique avant de recruter ou d'embaucher des employés actuels ou passés de gouvernements étrangers, d'états ou administrations locales pour vous assurer de respecter la loi et d'éviter de potentiels conflits d'intérêts. En prenant ces précautions, vous pouvez éviter de vous exposer vous-même et Bechtel à des responsabilités juridiques.

Directive complémentaire

Si vous êtes confronté à une question concernant l'embauche d'employés actuels ou passés du gouvernement ou d'une administration, consultez le responsable des ressources humaines de votre organisation, votre directeur Éthique et Conformité ou le service juridique.



Lois antirétrocommissions U.S. Anti-Kickback

La loi U.S. Anti-Kickback Act de 1986 interdit à toutes les personnes impliquées dans des contrats avec le gouvernement des États-Unis de proposer, accepter ou tenter d'offrir ou d'accepter des incitations en vue d'obtenir ou de récompenser un traitement favorable lors de l'attribution de contrats pour des achats de matériaux, d'équipements ou de services de quelque sorte qu'ils soient. Une rétrocommission est toute somme d'argent, honoraire, commission, crédit, cadeau, pourboire, chose de valeur ou rémunération

Trafic d'êtres humains

En plus de l'interdiction générale du trafic d'êtres humains et de l'utilisation du travail forcé, Bechtel sait que le gouvernement des États-Unis a conclu que l'industrie commerciale du sexe est fréquemment impliquée dans le trafic, même quand ces actes sexuels ne sont pas illégaux dans le cadre des lois locales. En conséquence, si vous êtes directement engagé dans l'accomplissement de travaux dans le

de quelque sorte qu'elle soit, directement ou indirectement acceptée par tout sous-traitant principal ou secondaire, ou par ses salariés de la part d'un fournisseur, d'un sous-traitant principal ou secondaire dans le but d'influencer indûment l'attribution d'un contrat de sous-traitance principale ou secondaire. La loi prévoit des peines pénales, civiles et administratives pour les infractions, pouvant inclure des amendes, des peines de prison, des exclusions et des résiliations de contrat.

cadre d'un contrat avec le gouvernement des États-Unis, vous avez l'interdiction de vous engager dans tout acte sexuel commercial, même "en dehors des heures de service". Le non-respect de cette politique peut conduire à des sanctions notamment mais sans limitation retrait du contrat, réduction des avantages sociaux ou licenciement.

Conflits d'intérêts entre organisations

En tant que sous-traitant du gouvernement des États-Unis, Bechtel doit respecter les restrictions de conflits d'intérêts entre organisations (OCI) du gouvernement des États-Unis. Le conflit d'intérêts ou OCI dans ce contexte signifie que du fait d'autres activités ou relations avec d'autres personnes ou entités, Bechtel est incapable ou potentiellement incapable de fournir une assistance ou un conseil impartial au gouvernement des États-Unis, que l'objectivité de Bechtel dans l'accomplissement des travaux du contrat est ou pourrait être compromis par ailleurs, ou que Bechtel dispose d'un avantage concurrentiel inéquitable. Voici quelques exemples de conflit d'intérêts OCI potentiel : (a) avoir à la fois le rôle d'agent d'architecte maître d'œuvre (A-E architect-engineer) (ou agent

du propriétaire) et de constructeur suivant la conception de celui-ci ; (b) préparer une étude qui justifie la poursuite d'un projet que Bechtel serait chargé de construire ; et (c) évaluer la qualité de nos travaux pour un régulateur indépendant. Les sollicitations et contrats du gouvernement des États-Unis peuvent inclure diverses exigences ou restrictions concernant les conflits d'intérêts OCI, notamment la déclaration de tout conflit d'intérêts OCI réel ou potentiel au gouvernement des États-Unis, la mise en place de mesures d'atténuation de ces conflits d'intérêts OCI potentiels ou réels, et l'assurance que des exigences comparables concernant les conflits d'intérêts OCI sont reprises dans les contrats de sous-traitance secondaires.

Fiches de temps et notes de frais

Même si la déclaration et la consignation exactes et opportunes des fiches de temps et notes de frais soient importantes pour tous les salariés (voir Consignation et déclaration exactes des données en page 17), elles sont tout spécialement critiques pour les salariés qui travaillent sur des contrats avec le gouvernement des États-Unis ou qui facturent du temps sur un compte de frais généraux d'entreprise dont les coûts sont alloués ou partiellement alloués à un contrat du gouvernement des États-Unis, notent quotidiennement leur temps passé et facturent leur coût de main-d'œuvre au compte approprié. Chaque erreur dans la consignation des temps consacrés à un projet du gouvernement des États-Unis peut être considérée comme une fausse revendication ou déclaration sur le plan pénal et civil, donc chaque demande de paiement implique une responsabilité juridique et éthique d'exactitude. Des directives

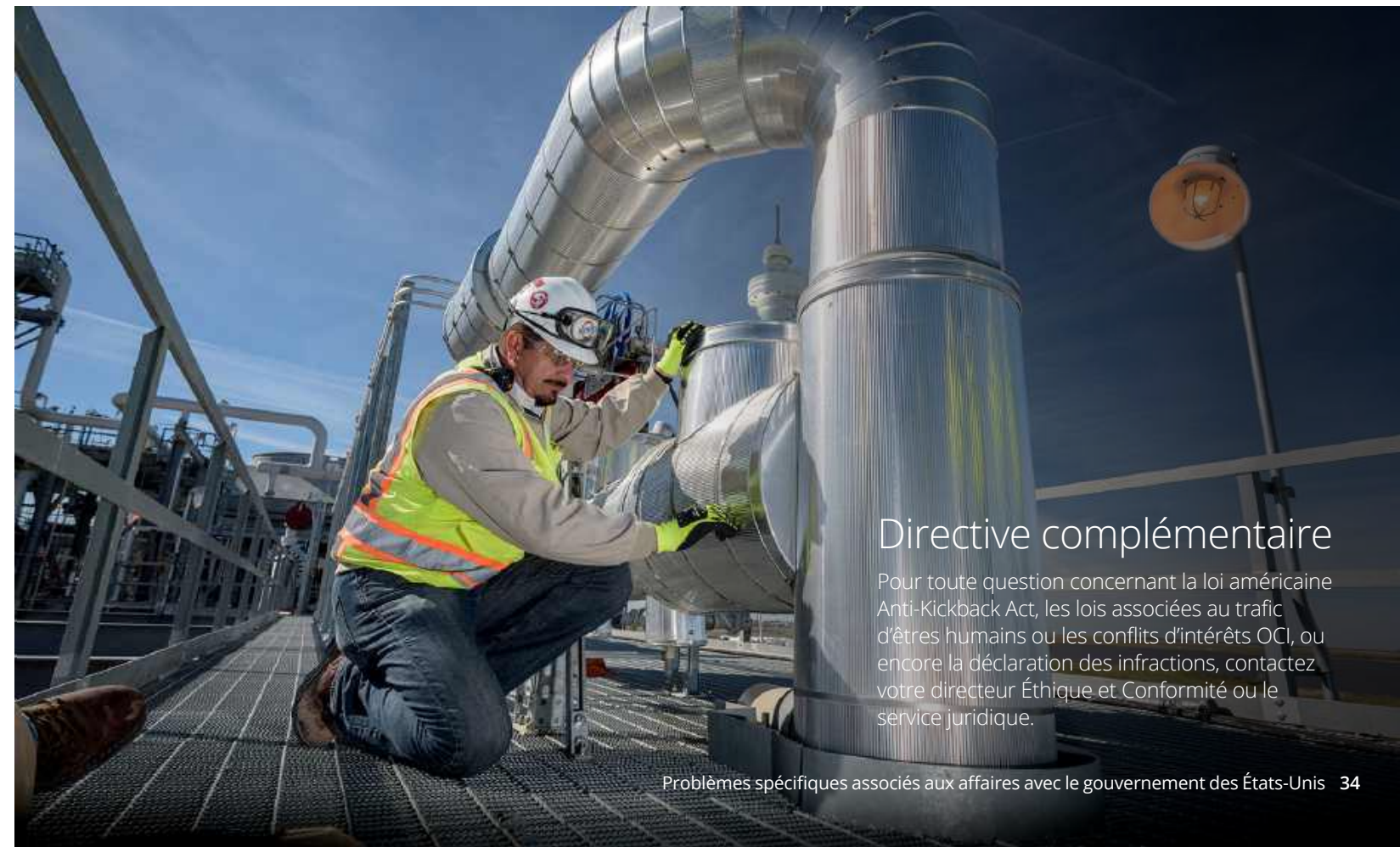
détaillées sur les pratiques de facturation de temps au gouvernement des États-Unis sont fournies aux salariés qui travaillent sur ces projets, et on attend de ces salariés qu'ils les comprennent et les respectent strictement.

Les frais professionnels subis dans l'accomplissement des activités de la société doivent être justifiés exactement et au plus vite, et les salariés travaillant sur des contrats avec le gouvernement des États-Unis sont responsables du respect des exigences spéciales ou plus strictes de déclaration pouvant être imposées par un client particulier ou une situation spéciale. Les salariés qui travaillent sur des contrats du gouvernement des États-Unis doivent étudier les directives et limitations avec leurs supérieurs avant d'engager toute dépense de frais professionnels.

Déclaration

Comme l'exigent les contrats avec le gouvernement des États-Unis et les règlements applicables, Bechtel s'engage à déclarer chaque fois que — dans le cadre de l'attribution, de l'accomplissement ou de la clôture d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance concerné avec le gouvernement des États-Unis — Bechtel dispose de preuves crédibles de commission

par un dirigeant, un salarié, un agent ou un sous-traitant d'une infraction à une loi pénale fédérale notamment fraude, conflit d'intérêts, pot-de-vin ou pourboire visé au Titre 18 du Code des États-Unis ou d'une infraction civile au False Claims Act, ou de preuve crédible de paiements excessifs significatifs pour le contrat.



Directive complémentaire

Pour toute question concernant la loi américaine Anti-Kickback Act, les lois associées au trafic d'êtres humains ou les conflits d'intérêts OCI, ou encore la déclaration des infractions, contactez votre directeur Éthique et Conformité ou le service juridique.

Considérations spéciales pour une multinationale

Du fait que Bechtel est une société multinationale, beaucoup de lois des États-Unis s'appliquent aux travaux de Bechtel dans le monde entier. Tous ceux qui travaillent pour Bechtel, quelle que soit leur nationalité ou le pays où ils se trouvent, doivent comprendre et respecter les lois des États-Unis qui s'appliquent à leur travail, notamment les lois sur le commerce, ainsi que les lois locales applicables. Bechtel s'engage à respecter les lois applicables des pays dans lesquels il fait des affaires, sauf quand le respect de la loi locale serait une infraction à la loi américaine, par exemple pour le boycott d'Israël par la Ligue Arabe.



La politique de Bechtel est de respecter pleinement les lois du gouvernement des États-Unis et les règlements associés aux boycotts économiques étrangers. Les lois et règlements anti-boycott des États-Unis interdisent à Bechtel de coopérer ou de soutenir le boycott par un pays d'un pays ami des États-Unis. Elles exigent aussi que Bechtel signale au gouvernement des États-Unis toute demande ayant pour effet de renforcer ou de soutenir un tel boycott même si Bechtel ne répond pas à la demande. Le boycott le plus fréquemment rencontré est le boycott actuel d'Israël par la Ligue Arabe.

Les règles régissant les obligations de Bechtel dans le cadre des lois anti-boycott sont complexes, et les peines encourues en cas d'infraction sont sévères. Dans tous les cas, vous devriez être attentifs aux situations où

peuvent survenir des demandes de boycott et consulter immédiatement le service juridique quand une question associée à un boycott est portée à votre attention, avant d'y répondre.

Quels sont les comportements attendus ?

- Assurez-vous que chaque bon de commande, contrat, engagement, action ou omission effectué par, conduit par ou interne à l'organisation de Bechtel respecte pleinement les lois et règlements anti-boycott des États-Unis
- Assurez-vous que les actions entreprises par les personnes agissant pour le compte de Bechtel (par exemple agents consultants de Bechtel, membres de consortium, partenaires d'alliance ou de coentreprise) sont soigneusement étudiées pour s'assurer de leur conformité aux lois et règlements anti-boycott des États-Unis
- Assurez-vous que chaque demande de boycott reçue par une organisation Bechtel soit signalée au plus vite au service juridique de Bechtel
- Assurez-vous que les cas où il existe un doute concernant l'application des lois et règlements anti-boycott des États-Unis soient soumis au service juridique de Bechtel pour étude ou instruction préalable
- Demandes ou activités à surveiller :
 - Demandes de respect général des lois d'un pays pratiquant le boycott ou de respecter spécifiquement la loi de boycott du pays
 - Demandes de respect des lois d'importation et de douane d'un pays pratiquant le boycott
 - Demandes de certificats d'origine négatifs (c'est-à-dire certifications que les marchandises à fournir dans le cadre d'un bon de commande ou d'un contrat ne sont pas originaires d'Israël)
 - Demandes de certificats de liste d'interdictions de transporteur tels que demandes de ne pas expédier de marchandises à bord de navires sur une liste d'interdictions
 - Demandes de "certificats de navire éligible" (c'est-à-dire demandes de n'expédier des marchandises qu'à bord de navires éligibles à l'entrée dans des ports du pays pratiquant le boycott)
 - Demandes d'informations concernant la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique de toute personne
 - Rédaction ou publication de documents pour ou pour le compte d'un client incluant des expressions de boycott interdites

Questions courantes

Peut-on citer quelques exemples réels d'actions qui seraient considérées comme la participation ou la coopération à un boycott d'un pays ami des États-Unis ?

Quelques exemples :

- Élimination des firmes ayant des intérêts commerciaux en Israël d'une liste d'enchérisseurs conçue par Bechtel à utiliser pour l'approvisionnement de marchandises et de services dans un pays arabe pratiquant le boycott
- Certification que l'expédition de marchandises à bord d'un navire ne contient pas de marchandises d'origine israélienne ou que le navire est éligible à l'entrée dans les ports du pays arabe pratiquant le boycott

Dans le cadre d'un contrat où Bechtel agit comme agent de fait pour un client du Moyen-Orient, on me demande de rédiger un modèle de bon de commande incluant des expressions interdisant les "marchandises d'origine israélienne ou articles sur la liste d'interdictions israélienne". Bien que Bechtel ne signe pas le bon de commande, puis-je rédiger le document avec les expressions mentionnées ci-dessus ?

Non. Ceci reviendrait à soutenir le boycott d'Israël. Dans certaines circonstances, il peut être possible pour Bechtel de gérer certaines activités d'approvisionnement tout en respectant la loi des États-Unis, mais vous devez consulter le service juridique avant de poursuivre.

Où puis-je m'attendre à avoir des demandes de boycott dans l'accomplissement de mes obligations pour Bechtel ?

Une demande de boycott illégale peut apparaître dans des documents tels qu'invitations à enchérir, contrats d'achat et lettres de crédit, ou peut être effectuée oralement dans le cadre d'une transaction. Une telle demande peut même prendre la forme d'une clause contractuelle exigeant simplement la conformité aux lois d'un pays, qui à son tour inclut une obligation de s'engager dans un boycott interdit.

Si je refuse de respecter une demande ayant pour effet de renforcer ou de soutenir un boycott d'un pays ami des États-Unis, dois-je toujours signaler la réception de la demande au service juridique ?

Oui. Même quand une société refuse de respecter un boycott interdit, la loi des États-Unis exige des sociétés qu'elles signalent au plus vite au gouvernement des États-Unis toute demande reçue par cette société de soutenir ou de fournir des informations concernant un boycott.

Quels pays sont le plus susceptibles de faire des demandes associées au boycott ?

Les demandes associées au boycott peuvent être reçues de n'importe quel pays, mais les pays les plus susceptibles d'émettre de telles demandes sont ceux qui ont été identifiés par le gouvernement des États-Unis comme exigeant une participation au boycott d'Israël par la Ligue Arabe. Ces pays incluent actuellement l'Irak, le Koweït, le Liban, la Libye, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Syrie et le Yémen. Les autres pays pouvant émettre des demandes de boycott sont notamment le Bangladesh, le Pakistan et la Malaisie.

Directive complémentaire

Si vous êtes confronté à une question impliquant la réception d'expressions possibles de boycott ou si on vous demande d'inclure des expressions éventuellement en infraction dans un document de quelque sorte qu'il soit, consultez votre responsable, votre directeur Éthique et Conformité ou le service juridique.

Beaucoup de pays, y compris les États-Unis, imposent des restrictions sur les exportations et autres opérations avec certains pays, entités et personnes, notamment des personnes étrangères. Bechtel respecte toutes les lois et règlements d'exportation et d'importation qui nous sont applicables, où que nous faisons des affaires.

Ces lois sont extrêmement complexes et s'appliquent aux transactions internes à la société et entre sociétés ; aux transactions avec des fournisseurs, aux fabricants d'équipements ; aux opérations avec des partenaires d'alliance, de coentreprise ou de consortium ; et aux déclarations de certaines transactions aux salariés de Bechtel. De plus,

les lois de sanctions économiques des États-Unis interdisent à Bechtel de s'engager dans des activités commerciales avec certains pays, personnes et entités sous sanctions. Les infractions à ces lois peuvent conduire à des peines sévères, notamment amendes, révocation de permis d'exportation et peine de prison.

Quels sont les comportements attendus ?

- Si votre travail implique l'expédition de marchandises de base, de technologies, de données techniques, d'équipements ou de logiciels à travers des frontières internationales, assurez-vous de bien connaître les informations et directives concernant les lois de contrôle des exportations fournies dans les instructions de la hiérarchie et sur myBechtel
- Sachez que peuvent être "considérées comme exportations" des transactions dans le cadre des lois de contrôle des exportations des États-Unis dans le cas de divulgation verbale ou visuelle à une personne étrangère d'informations contrôlées, de code source, de technologie ou de données, que cette personne étrangère soit un salarié de Bechtel ou non ou qu'elle se trouve aux États-Unis ou à l'étranger.
- Assurez-vous que chaque importation, importation temporaire, exportation ou réexportation de marchandises de base, de données techniques, de logiciel, d'équipements d'installation fixe, d'équipements de construction et autres équipements respecte toutes les lois et règlements du commerce international ou locaux applicables, notamment les règlements douaniers.
- Évitez les infractions par inadvertance à ces lois complexes en demandant conseil au service juridique ou au responsable de la conformité des exportations-importations dans l'organisation d'approvisionnement d'entreprise avant de vous engager dans une activité pouvant être concernée par les lois de contrôle des exportations.
- Restez au courant des lois à évolution fréquente concernant les sanctions et les embargos en consultant le service juridique avant de vous engager dans toute transaction qui pourrait comporter des questions concernant les sanctions.

Questions courantes

Quels pays sont soumis à des lois de sanctions économiques des États-Unis ?

Les lois de sanctions économiques des États-Unis imposent des restrictions complètes ou sélectives à diverses personnes physiques et entités pour poursuivre des objectifs de politique étrangère ou de sécurité nationale. Elles changent fréquemment, vous devez donc consulter le site d'exportation/importation sur myBechtel pour des informations à jour.

Qu'est-ce qu'un étranger dans le cadre des lois de contrôle des exportations des États-Unis ?

Toute personne qui n'est pas résident légal permanent des États-Unis, y compris un salarié Bechtel, tout salarié d'une entreprise étrangère qui n'est pas immatriculée ou organisée pour faire des affaires aux États-Unis, et tout gouvernement étranger ou employé d'un gouvernement étranger.

Quels sont les exemples de ce qui peut être "considéré comme exportation" pouvant survenir dans le cadre des lois de contrôle des exportations des États-Unis ?

Ce qui peut être considéré comme exportation inclut notamment les conservations téléphoniques, e-mails, télécopies, lettres, paquets échangés par courrier/transporteur, accès à un ordinateur/intranet, présentations techniques, activités de proposition, visites d'usine ou de bureaux et réunions de projet. Toute divulgation verbale ou visuelle à un étranger présente le risque d'être "considérée comme exportation".

Exemples d'activités pouvant impliquer des sanctions économiques :

- Importations depuis ou transactions sur des biens originaires d'un pays sous sanctions
- Voyage vers ou depuis un pays sous sanctions
- Nouveaux investissements et autres transactions dans un pays sous sanctions ou avec les personnes désignées
- Transfert de marchandises à travers un pays sous sanctions
- Virements bancaires de fonds vers des banques dans un pays sous sanctions
- Fourniture de tout produit, service ou information technique à des parties qui se sont vu précédemment refuser une licence d'exportation

Exemples d'activités pouvant impliquer les lois de contrôle des exportations des États-Unis :

- Exportation de toute marchandise de base, équipement, service ou information technique depuis les États-Unis ou déplacement de ceux-ci entre ou parmi des pays. Les informations techniques peuvent inclure des procédés de fabrication, l'utilisation de produits, le savoir-faire commercial et technique, des données ou du logiciel
- Le transfert de logiciel, données techniques ou technologie sous restriction par e-mail, téléchargement, télécopie, travaux de service, réunions ou visites à des installations de Bechtel
- La discussion ou la présentation à des étrangers (y compris salariés de Bechtel) de toute donnée technique, équipement, information non publique ou leur application de Bechtel, que ce soit aux États-Unis ou à l'étranger, en tant qu'activité professionnelle ou personnelle

Directive complémentaire

Vous trouverez des informations supplémentaires sur les lois de contrôle des exportations et de sanctions internationales des États-Unis dans la Politique d'entreprise 105 (Conformité à la loi anti-boycott des États-Unis) ; les Instructions juridiques 118 (Conformité à la loi anti-boycott des États-Unis — Exigences de demandes et de déclarations) et 121 (Conformité aux règlements de contrôle des exportations des États-Unis et de sanctions économiques internationales) ; et la Politique NS&E 203 (Règlements de contrôle des exportations) ; ou le site Exportation/importation sur myBechtel. Pour toute question, consultez le responsable de la conformité des exportations-importations dans l'organisation d'approvisionnement d'entreprise ou demandez conseil au service juridique.

La corruption, sous toutes ses formes, est contraire à tout ce qui fait l'esprit de Bechtel. En tant que société américaine disposant de nombreux bureaux dans le monde entier, Bechtel s'engage à respecter pleinement la loi des États-Unis "FCPA" (*Foreign Corrupt Practices Act*), la loi britannique UK Bribery Act et toutes les lois et règlements locaux anticorruption qui interdisent les actions de corruption pour obtenir ou conserver des affaires ou obtenir tout avantage indu.

L'engagement dans un comportement ou le non-signalement de ce comportement en infraction, ou qui pourrait potentiellement enfreindre, les normes exposées dans le FCPA ou autres lois et règlements anticorruption ne saurait être toléré par Bechtel. Tous les salariés et toute personne travaillant pour le compte de Bechtel doit s'assurer que toutes

les interactions et transactions avec des agents publics, leurs représentants ou les membres de leur famille, les salariés de sociétés totalement ou partiellement nationalisées ou propriété d'une entité gouvernementale, et toute autre personne, respectent les lois anticorruption correspondantes.

Quels sont les comportements attendus ?

- Respectez toutes les lois et règlements applicables interdisant le paiement ou le don, ou encore l'offre de paiement ou de don, de quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à un agent public, ses représentants, un membre de la famille d'un agent public, un particulier ou des salariés de sociétés totalement ou partiellement nationalisées ou contrôlées par une entité gouvernementale ou toute autre personne
- Sachez que la politique de Bechtel interdit les paiements de facilitation ; n'effectuez aucun paiement pour assurer ou accélérer l'accomplissement d'opérations ministérielles ou administratives par des fonctionnaires du gouvernement
- N'autorisez jamais les partenaires de coentreprise ou de consortium, sous-traitants, fournisseurs, agents, consultants, intermédiaires ou autres à effectuer des paiements interdits pour le compte de Bechtel ; assurez-vous que toutes les personnes associées aux affaires de Bechtel s'engagent contractuellement à ne pas adopter tout comportement qui pourrait être en infraction avec les normes édictées par le FCPA, le UK Bribery Act ou toute autre loi anticorruption applicable
- Demandez conseil à l'avance auprès du service juridique, au directeur Éthique et Conformité de votre organisation ou à la Ligne d'assistance éthique avant de proposer tout cadeau, divertissement ou autres avantages de représentation, repas, frais de voyage ou dons à des organisations caritatives à un agent public
- Signalez toute observation de conduite potentiellement en infraction à une des lois anticorruption au service juridique, à votre directeur Éthique et Conformité ou à la Ligne d'assistance éthique

Questions courantes

Qu'est-ce que la loi Foreign Corrupt Practices Act ?

La loi FCPA est la loi anticorruption des États-Unis qui interdit l'obtention ou la conservation d'affaires ou encore l'obtention d'un avantage indu en proposant des avantages inappropriés tels que cadeaux, espèces ou autres choses de valeur à des agents publics étrangers ou leurs représentants, ou encore aux membres de leur famille. En plus de son application aux personnes et sociétés des États-Unis, la loi FCPA peut aussi s'étendre à des tiers dans certaines circonstances.

Le UK Bribery Act est la loi anticorruption du Royaume-Uni. Elle contient des interdictions d'offre, de promesse ou de don d'un avantage (financier ou autre) à toute personne (et pas seulement des agents publics) dans l'intention d'influencer cette personne dans l'accomplissement de ses fonctions officielles, de façon à obtenir ou conserver un avantage commercial. Elle est parmi les lois internationales sur la corruption les plus strictes et s'applique à la fois à la corruption active et passive. De plus, une société peut être responsable de la conduite de tiers qui agissent en son nom. Il est important de noter que contrairement à la loi FCPA, le UK Bribery Act interdit spécifiquement les paiements de facilitation.

Qu'est que le UK Bribery Act ?

D'autres pays ont-ils des lois comparables ?

Quasiment tous les pays ont ou sont en cours de promulgation et d'application d'une législation anticorruption comparable à la loi FCPA ou encore plus restrictive, par exemple pour le UK Bribery Act.

Pourquoi le respect des lois anticorruption est-il important ?

La conformité est une clé de voûte du maintien de la confiance dans notre société et de notre réputation en tant que société réputée d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans le monde. Les actions de corruption n'aident pas Bechtel ni nos clients, ni les personnes qui bénéficient de notre travail. Une infraction peut exposer Bechtel et ses salariés à des responsabilités pénales ou civiles, ou encore les deux, y compris peines de prison et pénalités et amendes substantielles.

Que devrais-je faire en cas de question associée aux lois FCPA, UK Bribery Act ou autres lois anticorruption ?

Si vous soupçonnez ou pensez avoir observé une conduite en infraction à ces lois, ou pour toute question qui les concerne (par exemple si vous êtes approché pour effectuer un paiement, donner un cadeau, rembourser des frais d'hébergement, etc. ou si vous avez connaissance de telles actions par d'autres), ne tentez pas de résoudre le problème vous-même. Vous devez plutôt demander conseil au service juridique ou au directeur Éthique et Conformité de votre organisation pour vous assurer que les mesures appropriées soient prises et documentées.

Quelles sont les exemples de paiements de facilitation, et qui est susceptible d'en demander ?

Les paiements de facilitation sont des petits paiements destinés à assurer l'accomplissement d'actions de routine auxquelles Bechtel ou ses salariés, clients, sous-traitants ou fournisseurs ont droit par ailleurs, par exemple traitement de documents administratifs, fourniture de services de police, émission de permis ou de visa et passage de marchandises en douane. Ces demandes sont susceptibles de provenir d'employés du gouvernement tels que agents des douanes, percepteurs, capitaines de port, autorités délivrant les permis, transporteurs postaux et officiers de police, tous visant à assurer un bénéfice personnel à la personne pour l'accomplissement de services qu'ils ont de toute façon l'obligation d'assurer dans le cadre de leur poste.

J'ai cru comprendre que les paiements de facilitation sont autorisés par le FCPA. Pourquoi sont-ils interdits par Bechtel ?

Bien que le FCPA inclue une exception pour les paiements de facilitation, il n'y a pas de telle exception dans le UK Bribery Act. Ces paiements sont interdits parce qu'ils sont une forme de corruption et sont illégaux d'après les lois locales de quasiment tous les pays. Ces paiements ouvrent souvent la porte à des demandes supplémentaires pouvant être plus graves. Une fois un paiement effectué, il est quasiment impossible d'éviter des paiements ultérieurs pour le même service.

Directive complémentaire

Si vous êtes confronté à un problème de conformité aux lois anticorruption, consultez le service juridique, le directeur Éthique et Conformité de Bechtel ou l'expert en matière d'anti-boycott, d'anticorruption et antitrust désigné sur le site Éthique et Conformité de myBechtel.

Bechtel s'engage à respecter les droits humains partout où nous avons des activités, conformément à la Vision, aux valeurs et aux engagements de Bechtel. Nous attendons le même engagement de toute personne travaillant pour Bechtel ou partenaire de Bechtel.

Chez Bechtel et dans toute notre chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à traiter les personnes avec dignité et respect. Nous nous engageons à nous assurer de l'absence de tout esclavage moderne ou trafic d'êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement ou dans toute partie de nos activités. Bechtel ne tolère pas l'utilisation de main-d'œuvre d'esclavage, de servitude, de travail forcé ou obligatoire, ni le trafic d'êtres humains dans l'accomplissement des contrats Bechtel par nos salariés, nos sous-traitants, partenaires commerciaux ou fournisseurs.

En plus de l'interdiction générale du trafic d'êtres humains et de l'utilisation du travail forcé, le gouvernement des États-Unis a conclu que l'industrie commerciale du sexe est fréquemment impliquée dans le trafic, même quand ces actes sexuels ne sont pas illégaux dans le cadre des lois locales. En conséquence, les individus directement engagés dans l'accomplissement de travaux pour le compte de Bechtel dans le cadre d'un contrat avec le gouvernement des États-Unis, vous avez l'interdiction de vous engager dans tout acte sexuel commercial, même "en dehors des heures de service".

Quels sont les comportements attendus ?

Signalez immédiatement toute préoccupation concernant un problème ou un soupçon de trafic d'êtres humains, d'esclavage moderne, de travail forcé ou obligatoire à votre supérieur, au directeur Éthique et Conformité de votre organisation, à la ligne d'assistance éthique ou au service juridique.



Sur le poste

Cette section s'intéresse à certains des comportements attendus des salariés sur le lieu de travail et discute de quelques-unes de vos responsabilités et obligations essentielles.



Les données d'entreprise doivent être gérées de façon à favoriser la conduite des affaires de Bechtel de façon efficace, économique, sûre et dans le respect des lois applicables.

Les données d'entreprise de Bechtel doivent être séparées de toute autre information et conservées dans un référentiel approprié pendant au moins la durée stipulée dans le calendrier de conservation des données d'entreprise, et il peut être nécessaire de les conserver pendant des durées supérieures en dehors des États-Unis pour respecter la loi du pays local. Les informations qui n'ont

plus de valeur doivent être supprimées ou éliminées, à condition que ces informations ne soient pas soumises à une retenue de conservation de la part du service juridique ou de gestion des risques de Bechtel et qu'aucune autre circonstance (par exemple litige, audit ou enquête du gouvernement attendu, menaçant ou anticipé) ne pourrait exiger leur conservation.

Quels sont les comportements attendus ?

- Identifiez, classez, protégez et contrôlez les données de Bechtel
- Utilisez les technologies appropriées pour la gestion des données
- Dès que vous êtes au courant d'un litige, enquête ou audit possible du gouvernement, assurez la conservation de toutes les données (enregistrées et non enregistrées) pouvant être potentiellement associées à la question et informez au plus vite le service juridique.
- Dans le cadre de l'accomplissement normal de nos activités et selon le calendrier de conservation des données ou la loi applicable, évitez toute conservation non nécessaire des données qui n'ont plus de valeur à moins qu'elles soient concernées par une retenue de conservation
- Si vous êtes en dehors des États-Unis, consultez le calendrier de conservation des données (en étant particulièrement attentif aux exigences spécifiques de la juridiction) ou consultez le service juridique pour connaître les exigences légales applicables à une donnée particulière
- Ne divulguez pas d'informations concernant Bechtel ou de produit de nos travaux, sauf aux destinataires autorisés par Bechtel pour des buts professionnels

Questions courantes

Qui est responsable de savoir si un document ou une donnée est considérée comme une donnée d'entreprise Bechtel ?

La personne qui est chez Bechtel "propriétaire" d'un document ou autre information Bechtel (le plus souvent son émetteur) est responsable de savoir si elle doit être classée comme donnée d'entreprise. Si les informations proviennent de sources externes, la personne chez Bechtel qui les reçoit doit conclure si elles constituent des données d'entreprise de Bechtel. Dans ces cas, des précautions doivent être prises pour assurer la conformité aux accords éventuellement applicables entre Bechtel et ses clients, fournisseurs ou autres entités concernant la protection et le traitement de ces informations.

Comment faire la différence entre des données d'entreprise et autre que d'entreprise ?

En général, une donnée d'entreprise est constituée d'informations ayant une signification juridique ou de conformité ; ou dont la conservation est exigée par ailleurs par la loi ou un règlement ; ou qui reflète une décision ou un engagement par Bechtel ou d'autres concernant des livrables, un calendrier, des coûts, une conception, une construction, un approvisionnement, le paiement de fonds ou autres transactions commerciales. Si vous avez un doute pour savoir si des données sont d'entreprise ou non, consultez votre responsable, votre gestionnaire des données GBU ou le service juridique.

Où puis-je trouver des informations sur le traitement correct des différentes catégories de données de Bechtel ?

Les trois catégories d'informations de Bechtel (données d'entreprise, travaux en cours/références et données maintenant sans valeur) ainsi que leur traitement correct sont détaillées dans la Politique d'entreprise 116, Gestion des données et des informations et les Instructions de gestion des données et des informations (RIM) MI-100, le programme de gestion des données et des informations.

Toutes les informations et données de Bechtel, qu'elles soient sous forme papier ou électronique, se répartissent en ces trois catégories :

- **Données d'entreprise** — Un document ou autre forme d'informations apportant des preuves sur un projet significatif ou autre activité commerciale de Bechtel, ou présentant par ailleurs une valeur à long terme pour Bechtel
- **Travaux en cours/références** — Document ou autre forme de données qui n'est pas sous forme définitive, sert de référence disponible dans le domaine public, ou n'a qu'une valeur temporaire pour Bechtel
- **Données maintenant sans valeur** — À supprimer si elle ne fait pas l'objet d'une retenue de conservation

Directive complémentaire

En plus de la Politique 116 et de la RIM-MI 100, le document RIM-MI 120 Responsabilités de protection et de classement de sécurité et des données donne des instructions supplémentaires sur la répartition en catégories et le traitement des informations et données de Bechtel. Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet sur le site de gestion des données et des informations sur myBechtel. Les questions doivent être dirigées vers votre responsable des données de GBU, votre supérieur, le directeur Éthique et Conformité de votre organisation ou le service juridique (à l'adresse holds@bechtel.com). Vous pouvez aussi contacter la Ligne d'assistance éthique de Bechtel.



La poursuite de la réussite de Bechtel dépend de la protection des informations confidentielles et autre propriété intellectuelle qui appartiennent à la société. Les idées, inventions et produits des travaux créés par les salariés dans le cadre de leur emploi ou par l'utilisation des ressources ou installations de Bechtel sont la propriété de la société, notamment les plans, dessins, rapports, améliorations de procédés et logiciels informatiques.

Les informations confidentielles et secrets de fabrication de Bechtel ne peuvent pas être divulgués à des tiers sans autorisation appropriée. Même quand vous quittez la

société, Bechtel reste le propriétaire des informations exclusives créées ou apprises pendant votre période d'emploi.

Quels sont les comportements attendus ?

- Protégez les informations confidentielles de Bechtel contre toute divulgation non autorisée à des tiers
- Désignez correctement les informations confidentielles de Bechtel soit comme Strictement confidentielles, soit comme Confidentielles, selon le niveau de sécurité exigé pour protéger ces informations
- Respectez les directives de la société concernant la protection de la confidentialité et les exigences contractuelles éventuellement applicables
- N'utilisez jamais les idées et données de Bechtel pour votre intérêt ou usage personnel

Questions courantes

J'ai eu une nouvelle idée qui pourrait améliorer un procédé technique. Mon supérieur ne semble pas intéressé pour l'exploiter. Puis-je le faire par moi-même ?

Dans la plupart des cas, Bechtel est le propriétaire de votre idée, même si les droits de Bechtel peuvent avoir été attribués au client si l'idée a été conçue sur un projet. Dans l'un ou l'autre cas, vous devriez décrire votre idée dans une "déclaration de divulgation" présentée par exemple dans les Instructions juridiques 107, Inventions et brevets. Si Bechtel (ou le client le cas échéant) ne souhaite pas exploiter votre idée, vous pouvez demander à vous faire formellement restituer les droits. Dans le cadre de la Politique d'entreprise 110, Développement, protection et utilisation de la propriété intellectuelle de Bechtel, le Président de votre GBU (ou le responsable de notre organisation fonctionnelle ou service) peut autoriser une telle restitution.

J'ai conçu une invention entièrement à domicile sur mon temps libre. Bechtel a-t-il des droits sur elle ?

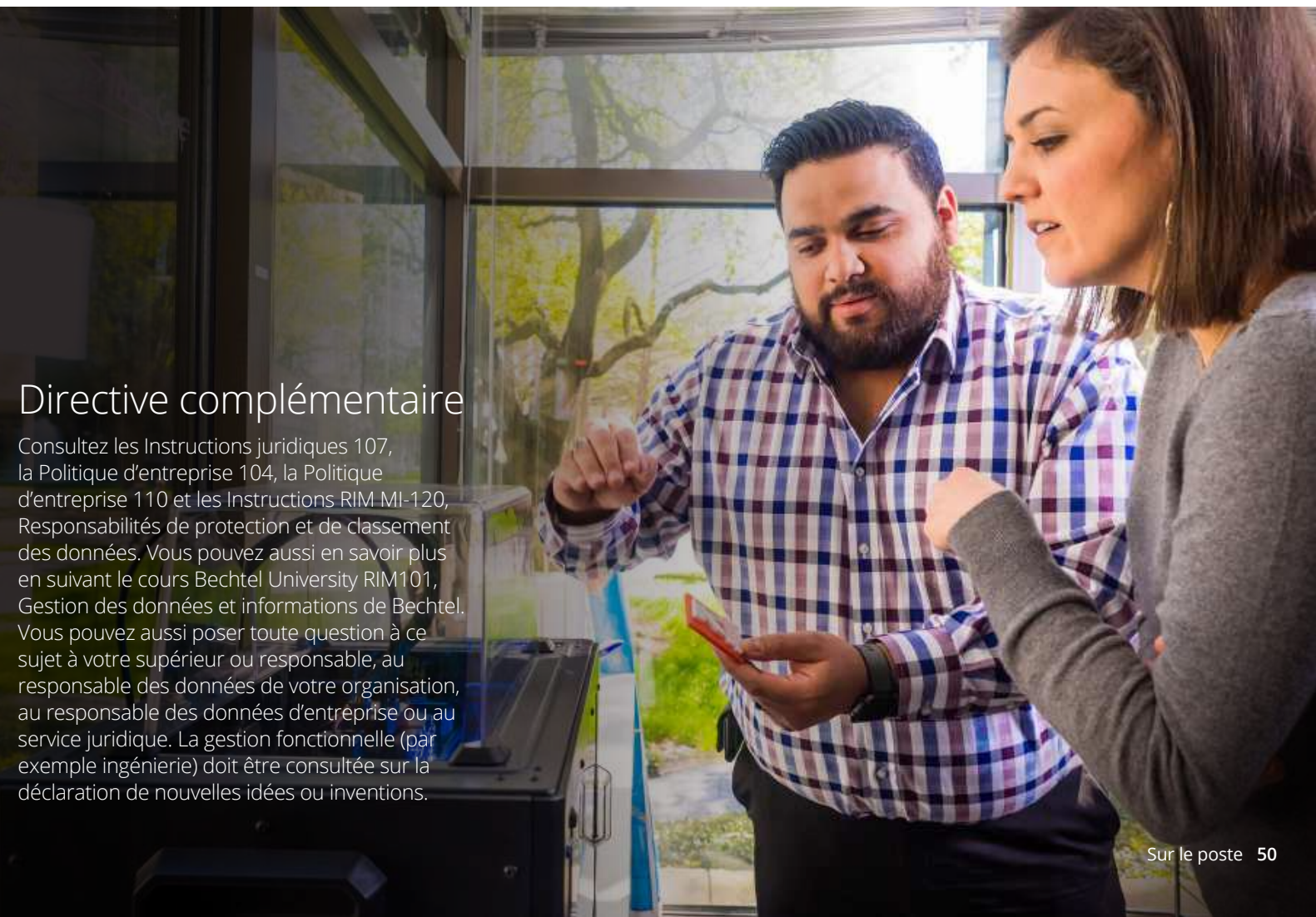
Tout dépend de la proximité de l'invention avec vos obligations professionnelles chez Bechtel. Le plus sûr serait de demander une confirmation écrite de Bechtel affirmant que Bechtel ne réclamera pas les droits de propriété. Consultez les Instructions juridiques 107, Inventions et brevets pour en savoir plus sur la procédure de déclaration, d'évaluation et d'autorisation d'invention.

Un ex-collègue m'a récemment contacté pour demander que je lui envoie des copies de certains documents qu'il a rédigés alors que nous travaillions ensemble chez Bechtel. Au cours de la conversation, j'ai appris que cet ex-salarié détient des copies de beaucoup des procédures de travail de Bechtel que nous avons mises au point sur un projet. Je lui ai dit que je reviendrais vers lui. Que devrais-je faire maintenant ?

Vous ne devriez en aucun cas lui fournir les documents demandés parce qu'ils contiennent très probablement des informations confidentielles de Bechtel. Votre ex-collègue peut être en infraction avec l'accord de confidentialité que tous les nouveaux salariés signent lors qu'ils arrivent chez Bechtel. L'obligation de maintenir la sécurité des informations confidentielles de Bechtel se prolonge quand un salarié quitte la société. Dites immédiatement à votre responsable de contacter le service juridique pour savoir quelle action devrait être entreprise pour protéger les informations confidentielles et exclusives de Bechtel.

Quels sont les exemples d'informations de "Niveau 1 : Strictement confidentielles Bechtel" et "Niveau 2 : Confidentielles Bechtel" ?

Les exemples d'informations de Niveau 1 sont notamment les rapports financiers des entités Bechtel, les plans stratégiques de développement d'affaires, les "plans de gain" de prospects et les rapports de statut financier de projet (PFSR). Des exemples d'informations de Niveau 2 sont notamment des documents marqués "Confidentiels" par un client ou un fournisseur, la correspondance générale de développement des affaires, la plupart des données personnelles concernant les salariés et la plupart des procédures internes. Les Instructions RIM MI-120, Désignation de la responsabilité de classement de sécurité des données, inclut des exemples supplémentaires des types de documents pouvant être classés comme Niveau 1 ou Niveau 2.



Directive complémentaire

Consultez les Instructions juridiques 107, la Politique d'entreprise 104, la Politique d'entreprise 110 et les Instructions RIM MI-120, Responsabilités de protection et de classement des données. Vous pouvez aussi en savoir plus en suivant le cours Bechtel University RIM101, Gestion des données et informations de Bechtel. Vous pouvez aussi poser toute question à ce sujet à votre supérieur ou responsable, au responsable des données de votre organisation, au responsable des données d'entreprise ou au service juridique. La gestion fonctionnelle (par exemple ingénierie) doit être consultée sur la déclaration de nouvelles idées ou inventions.

Dans le monde d'aujourd'hui, vu l'augmentation régulière des exigences professionnelles, la frontière entre la vie privée et le travail est de plus en plus floue. Bechtel comprend bien que vous êtes souvent en déplacement ou en télétravail à domicile pendant le temps qui était traditionnellement considéré comme "temps libre" et que vous pouvez aussi avoir besoin de traiter des questions personnelles pendant les "heures ouvrées" traditionnelles.

Toutes les ressources de la société Bechtel, notamment le temps de travail, le personnel, les matériaux, équipements et informations sont fournis pour usage professionnel. Néanmoins, la société est bien consciente que votre utilisation occasionnelle et raisonnable des ressources de la société est possible sans conséquence négative pour Bechtel. Nous faisons confiance à votre bon sens pour préserver les ressources de la société et vous assurer que toute utilisation personnelle des ressources de la société ne se traduit pas par une augmentation des coûts pour Bechtel ni ne gêne les procédures commerciales

de la société. Si vous facturez votre temps à des clients du gouvernement des États-Unis, vous pouvez avoir l'interdiction d'utiliser ce temps même de façon occasionnelle ou accessoire tant qu'il est facturé à des projets du gouvernement des États-Unis, dans ce cas vous devez respecter les directives du projet.

Les responsables de Bechtel ont la responsabilité des ressources attribuées à leurs organisations et ont le pouvoir de résoudre les questions concernant leur utilisation personnelle.

Quels sont les comportements attendus ?

- Assurez-vous que toute utilisation personnelle des ressources de la société n'ait pas d'influence néfaste sur l'accomplissement du travail pour Bechtel et ne perturbe pas le lieu de travail
- N'utilisez jamais les actifs Bechtel, tel que équipements, téléphones mobiles, ordinateurs portables ou imprimantes pour réduire vos dépenses personnelles
- Connaissez bien les politiques et instructions de la direction de la société associées aux ressources de la société, et demandez l'avis de votre responsable avant toute autre utilisation personnelle des actifs de la société
- Assurez-vous que votre utilisation des équipements de la société ne compromettra pas l'intégrité des informations ou données de Bechtel, de ses équipements ou systèmes et ne créera pas d'infraction aux licences de logiciel de la société
- N'utilisez jamais le temps ou les ressources de la société pour travailler à une activité professionnelle extérieure sans approbation de la hiérarchie
- Assurez-vous que toute utilisation des ressources de Bechtel au service d'organisations extérieures est autorisée par votre responsable, le GBU ou l'organisation des affaires externes et communications d'entreprise
- Assurez-vous que votre responsable est au courant de votre utilisation personnelle des actifs et évitez toute utilisation que vous seriez réticent à discuter ouvertement à une réunion d'équipe
- Sachez que des règles spéciales s'appliquent aux biens propriété du gouvernement des États-Unis ou fournis par le gouvernement des États-Unis ; les salariés ont une obligation d'éviter tout usage abusif, perte ou vol des biens du gouvernement des États-Unis, et doivent signaler toute perte ou dommage au service de gestion des biens

Questions courantes

Je travaille sur un projet qui dispose de plusieurs véhicules disponibles pour usage professionnel pendant la journée. Mon beau-frère déménage vers un nouvel appartement, et ma camionnette est à l'atelier. Puis-je emprunter une camionnette du projet dans la soirée pour transporter ses meubles ?

Non. Les véhicules de projet sont fournis

exclusivement pour utilisation professionnelle par la société et ne peuvent pas être utilisés pour des activités personnelles. Il y a beaucoup de raisons pour cette politique, notamment la police d'assurance du véhicule qui peut être limitée à un usage professionnel.

Directive complémentaire

Pour toute question concernant l'utilisation correcte des ressources de la société, de client ou de fournisseur, contactez votre responsable. Vous pouvez aussi contacter les ressources humaines, le service juridique, votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique pour des instructions.

Puis-je m'identifier comme salarié de Bechtel sur Facebook, Twitter, LinkedIn ou tout autre site web, blog et réseau social ou professionnel ?

Bechtel reconnaît que vous pouvez choisir de participer à des sites web de réseaux sociaux et autres sur votre temps personnel et que vous pouvez discuter de votre vie privée et personnelle, notamment le fait que vous travaillez chez Bechtel. Néanmoins, si vous décidez de vous identifier comme salarié de Bechtel ou de discuter de votre travail chez Bechtel, vous devriez vous assurer que vos activités sur le web sont cohérentes avec le comportement attendu des salariés de Bechtel détaillé dans ce Code de conduite. Si vous écrivez sur des sujets politiques ou sociaux actuels, ou si vous fournissez une référence personnelle pour un collègue sur LinkedIn, déclarez clairement qu'il s'agit d'une opinion personnelle et que vous ne parlez pas au nom de Bechtel. Pour chaque utilisation du nom Bechtel dans un média, vous devriez respecter les politiques de Bechtel (voir la Politique d'entreprise 114, Déclarations publiques) et éviter toute conduite qui pourrait être gênante pour la société.

Je possède plusieurs appartements de vacances que je loue comme activité accessoire. Puis-je utiliser mon numéro de boîte vocale Bechtel pour recevoir des réservations ?

Non. Même si votre activité commerciale extérieure ne présente aucun conflit d'intérêts, vous ne pouvez pas utiliser les ressources de la société — y compris équipement de communications — au service de cette activité. Par contre, il serait acceptable pour vous d'utiliser ce numéro de boîte vocale pour recevoir des messages d'amis concernant des prévisions d'activités personnelles, telles qu'un voyage en camping à venir.

J'ai une carte de crédit de la société à mon nom. Puis-je l'utiliser pour des besoins personnels à condition de payer ma facture au plus vite ?

Non. La carte est destinée à des achats professionnels seulement.

Les systèmes d'information Bechtel, installations et systèmes de communication (tels que messagerie par e-mail, courrier interne et boîte vocale), les réseaux et bases de données sont fournis pour la conduite des affaires de Bechtel.

L'utilisation de ces systèmes est soumise à toutes les politiques de Bechtel, notamment celle couvrant la propriété intellectuelle, l'usage abusif des ressources, le harcèlement, la sécurité des informations et des données et la confidentialité. L'utilisation de systèmes Bechtel pour l'accès, l'envoi, la réception ou le stockage de photographies, messages ou fichiers frauduleux, illégaux, constitutifs de harcèlement, offensants ou obscènes — y compris les blagues racistes ou sexuelles — est strictement interdite.

L'utilisation personnelle occasionnelle des systèmes de messagerie par e-mail, du réseau et de l'Internet de Bechtel est acceptable, à condition que cette utilisation soit limitée et ne gêne pas les activités professionnelles de Bechtel ni les obligations professionnelles d'un salarié. L'utilisation personnelle des systèmes, réseaux et connexions Internet fournis par le gouvernement ou d'autres clients peut être restreinte, dans ce cas respectez les directives du projet.

Quels sont les comportements attendus ?

- Limitez au minimum l'utilisation personnelle de l'accès fourni par la société à la messagerie par e-mail, aux réseaux et à l'Internet et séparez systématiquement les e-mails personnels des e-mails professionnels.
- Supprimez les e-mails personnels que vous ne souhaitez pas conserver et redirigez ce que vous souhaitez conserver vers votre compte de messagerie de domicile ou autre adresse e-mail personnelle
- Utilisez des termes professionnels et un style d'entreprise dans toutes les communications écrites, quel que soit le caractère familier ou la controverse sur le sujet
- Évitez de mettre par écrit quoi que ce soit que vous ne souhaiteriez pas voir divulguer — ou qui pourrait être gênant s'il était divulgué — à un client ou partenaire commercial, à un adversaire au tribunal, à un juge ou à un jury, ou encore aux médias
- Assurez-vous d'avoir l'autorité appropriée avant d'envoyer des éléments confidentiels (niveau de sécurité 2) ou strictement confidentiels (niveau de sécurité 1) en dehors de Bechtel, et assurez-vous que les informations soient protégées par une technologie appropriée

Questions courantes

Un ami proche m'envoie souvent des blagues et photographies amusantes. Puis-je utiliser mon adresse e-mail Bechtel pour les partager avec mes amis au travail ?

C'est une question de bon sens et de jugement avisé. Il peut être accepté de retransmettre un message de temps en temps, mais l'utilisation personnelle fréquente occupe des ressources informatiques de la société et pourrait aussi se traduire par une perte du temps de travail de la société. N'oubliez pas que tout le monde ne partage par votre sens de l'humour, et vous devriez prendre garde à ne pas envoyer quoi que ce soit qui pourrait être considéré comme offensant. Et bien sûr, vous ne devez jamais utiliser d'ordinateur de la société pour l'accès, le stockage ou l'envoi d'images pornographiques ou sexuellement explicites ou de quoi que ce soit susceptible de promouvoir la violence, la haine ou l'intolérance.

Comment faire la différence entre une utilisation personnelle occasionnelle acceptable et une utilisation personnelle excessive qui n'est pas autorisée ?

Faites preuve de bon sens pour cela et assurez-vous que toute utilisation personnelle des ressources de la société ne gêne pas les procédures professionnelles. Demandez conseil à votre responsable si vous avez un doute sur le caractère raisonnable de votre niveau d'utilisation personnelle.

Le volume de données personnelles sur les systèmes de Bechtel est-il un problème ?

Oui. Les systèmes de Bechtel ne devraient pas être utilisés pour stocker de gros fichiers personnels tels que ceux contenant des photos, des vidéos et de la musique. De plus, si Bechtel doit recueillir des informations et des données pour motif juridique, vos données personnelles pourraient être mélangées avec celles spécifiques à Bechtel, et il est possible qu'elles soient remises à un tiers extérieur.

Puis-je m'attendre à voir conserver privées les données personnelles que j'ai sur le système ?

Non. Les communications par e-mail, réseau et Internet ne sont pas privées, et la confidentialité ne peut pas être assurée. Bechtel se réserve le droit de surveiller tous les messages envoyés par e-mail ainsi que les connexions réseau et Internet. Bechtel peut aussi divulguer des usages particuliers de ses systèmes à d'autres.



Directive complémentaire

Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'utilisation de la messagerie par e-mail et l'Internet dans les documents Accord d'accès et d'utilisation de Bechtel et Instructions RIM 300, Utilisation et gestion de la messagerie électronique. Pour toute question sur l'utilisation correcte des systèmes de Bechtel, vous pouvez vous adresser à votre supérieur, au service Ressources humaines, au service informatique IS&T, au directeur Éthique et Conformité de votre organisation ou à la Ligne d'assistance éthique de Bechtel.

Environnement sûr et motivant

Bechtel fait tout pour vous fournir un environnement de travail sain, sûr et motivant — notamment exempt d'intimidation, de discrimination illégale et de harcèlement de quelque sorte qu'il soit, notamment sexuel. Tout comportement qui ne relève pas d'un

environnement de travail professionnel, tel que harcèlement, actes de violence, menaces de violence, possession d'armes ou infractions à la politique concernant les drogues et l'alcool de la société, est strictement interdit

Sécurité du lieu de travail

Vous êtes responsable du respect des procédures de sécurité de Bechtel et de la protection des biens de société et des clients. Prêtez attention à la sécurité et à toutes les situations pouvant conduire à la perte, à l'usage abusif ou au vol des biens de la société ou des

clients est la meilleure façon de contribuer à un lieu de travail sûr et à protéger les actifs de la société. Vous devez vous assurer de signaler au plus vite toute situation inhabituelle ou suspecte à votre supérieur, responsable ou au personnel de sécurité.

Enquêtes au travail

Bechtel fait tout pour conserver un équilibre entre les besoins de la société et les droits des personnes, notamment le droit à la sécurité et la confidentialité des salariés. Les attentes en matière de confidentialité sur le lieu de travail sont différentes de celles à domicile ou ailleurs. Bechtel se réserve donc le droit, pour des raisons de sécurité ou autres raisons d'entreprise, d'effectuer des enquêtes dans les locaux ou sur tous les biens dans les locaux de Bechtel, notamment effets personnels, véhicules, messages par e-mail, disques durs d'ordinateur et réseaux, et sur toutes les

données et informations stockées sous forme électronique, dans le cadre de la loi applicable. Ceci inclut les appareils personnels où ont été stockées des données ou informations Bechtel. Vous ne devriez pas conserver de biens ou de données personnelles que vous souhaitez conserver privés dans les locaux de la société, sur votre ordinateur fourni par Bechtel ou sur le réseau de la société. Bechtel peut aussi avoir l'obligation de signaler ses constatations ou découvertes au gouvernement national, d'état ou de province ou encore local.

Demandes d'informations

La pratique de Bechtel est de répondre de façon sincère tout en respectant les objectifs professionnels de la société aux demandes d'informations de tiers. Dans cette mesure, des services et personnes désignés ont l'autorisation de fournir des informations en réponse à ces demandes.

Si on vous demande de fournir des informations à quelqu'un en dehors de la société, vous devriez transmettre la question à ceux qui chez Bechtel sont responsables de la fourniture de ces informations.

Par exemple :

- Si une banque appelle pour une vérification d'emploi concernant un de vos collègues, renvoyez l'appelant aux ressources humaines.
- Si un responsable de recrutement d'une

autre société vous questionne sur les performances d'un ex-salarié, renvoyez l'appelant aux ressources humaines.

- Si un journaliste ou membre des médias d'actualités vous contacte, renvoyez cette personne au service Communications d'entreprise.
- Toute question provenant d'un avocat devrait être renvoyée au service juridique.
- De même, si vous avez connaissance d'une enquête d'une administration associée à votre travail, signalez-le immédiatement au service juridique.
- Toutes les demandes d'informations financières concernant les entités de Bechtel devraient être renvoyées vers le service Finance.

Taxation

Dans le cadre de notre engagement en faveur des lieux où nous avons nos activités, Bechtel paie des taxes et impôts dans le respect des lois applicables. Les salariés de Bechtel, ses fournisseurs, agents et autres tiers agissant avec ou pour le compte de Bechtel ont l'interdiction de pratiquer toute forme d'évasion fiscale ou d'encourager, faciliter ou assister d'autres personnes à éviter le paiement d'impôts ou de taxes. Bien que les questions fiscales puissent faire l'objet de contestations, elles doivent être résolues par des méthodes légales.

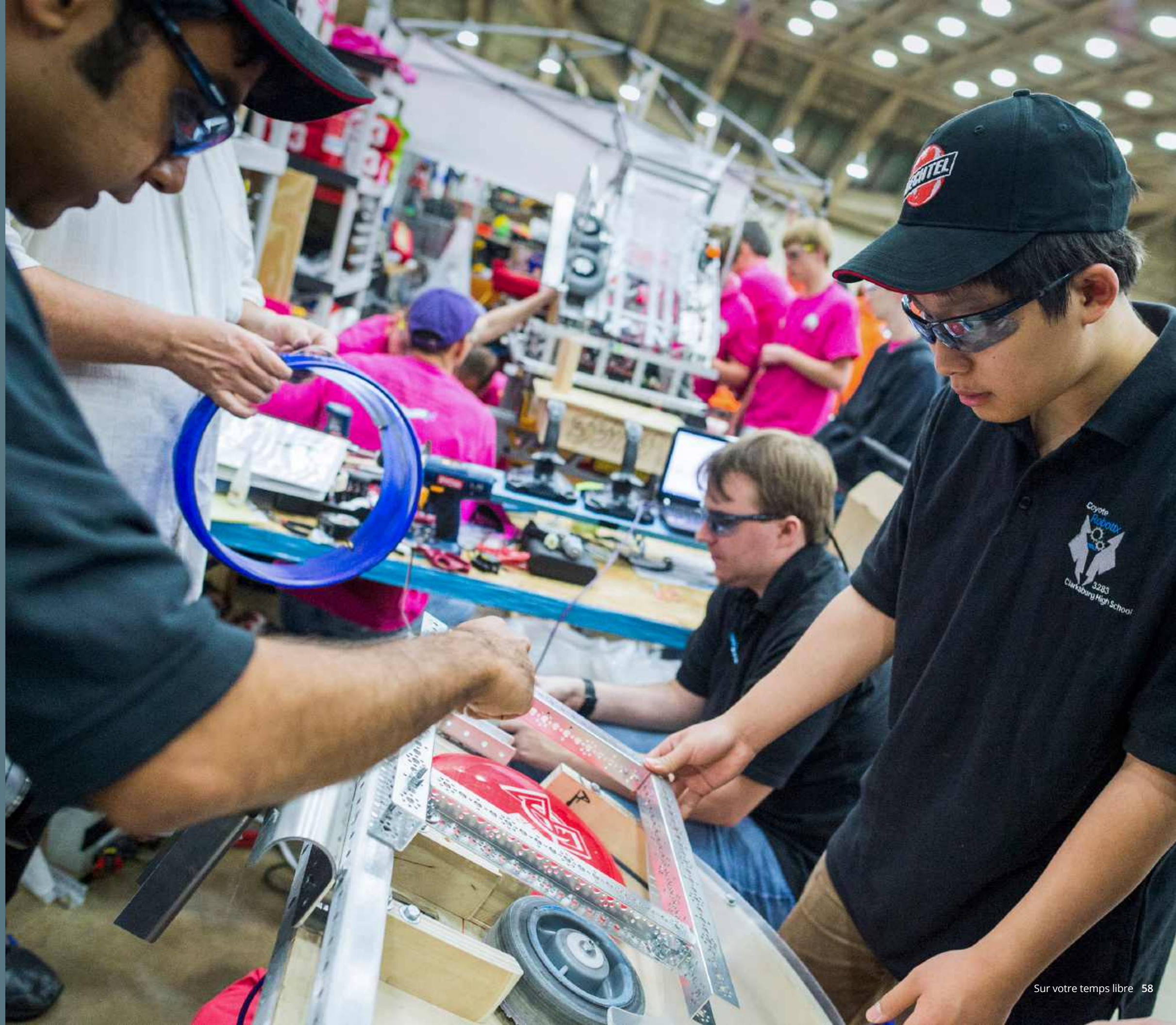


Directive complémentaire

Si vous avez des questions supplémentaires sur la façon de traiter des demandes d'autorisation d'informations concernant les salariés à l'intérieur ou à l'extérieur de la société, consultez le document Politique d'entreprise 421, Confidentialité des données du personnel, dans le Manuel de Politique du personnel — États-Unis ("Livre rouge") et la Politique d'entreprise 451, Dossiers et données du personnel, dans le Manuel de Politique du personnel — International ("Livre vert").

Sur votre temps libre

Cette section met l'accent sur les activités dans votre vie privée qui pourraient, du fait de votre emploi chez Bechtel, conduire à un conflit d'intérêts ou autre problème.



Vous devez éviter tout intérêt, relation ou activité extérieure pouvant affecter votre objectivité dans la prise de décision concernant vos obligations et responsabilités chez Bechtel. Un conflit d'intérêts peut exister quand vous ou un membre de votre famille êtes impliqué dans une activité ou avez un intérêt personnel pouvant gêner ou même sembler gêner, la capacité à prendre des décisions objectives et équitables, ou pourrait créer une incitation à agir d'une façon qui ferait passer des intérêts personnels aux dépens de Bechtel.

Une déclaration complète et une approbation sont nécessaires pour toute activité, transaction ou relation pouvant créer l'apparence d'un conflit d'intérêts avant que vous ou des membres de votre famille

entrepreniez cette activité. Si l'activité est déjà en cours, la déclaration est toujours nécessaire. Sauf approbation formelle par écrit, ces activités sont interdites.

Quels sont les comportements attendus ?

- Évitez les situations où des activités personnelles, sociales, financières ou politiques pourraient interférer ou potentiellement interférer avec vos obligations et votre objectivité concernant Bechtel
 - Ne travaillez jamais, et ne fournissez jamais de service ou de conseil à des clients, concurrents ou fournisseurs actuels ou potentiels avec qui vous devez traiter dans le cadre de votre emploi chez Bechtel
 - N'investissez jamais chez un fournisseur, concurrent ou client si vous (ou vos subordonnés) avez à traiter directement
- avec ; êtes impliqué dans le choix ou l'évaluation de ceux-ci ; ou gérer des négociations avec le fournisseur, concurrent ou client
- Demandez une conclusion de conflit d'intérêts auprès de votre directeur Éthique et Conformité avant que vous ou un membre de votre famille entrepreniez toute activité extérieure pouvant créer l'apparence de conflit de loyauté ou d'intérêts
 - Déclarez et résolvez toutes les situations existantes pouvant potentiellement créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un tel conflit

Questions courantes

Quels genres de situations sont les plus susceptibles de créer des conflits d'intérêts potentiels ?

Chaque situation est différente et nécessite une prise en compte individuelle. Un conflit d'intérêts peut survenir sans aucune action délibérée de la part du salarié. Parfois les salariés peuvent être confrontés à des situations où les actions professionnelles qu'ils entreprennent pour le compte de Bechtel peuvent entrer en conflit avec leurs propres intérêts personnels ou familiaux parce que l'action choisie qui serait la meilleure pour eux personnellement peut ne pas être celle qui défend les meilleurs intérêts de Bechtel. Certaines des situations de conflit d'intérêts les plus courantes sont notamment :

- Un emploi extérieur (par vous ou un membre de votre famille) pour un client, concurrent, fournisseur ou sous-traitant de Bechtel alors que vous êtes salarié par Bechtel
- L'embauche ou la supervision d'une personne avec qui vous avez une relation personnelle ou familiale significative (voir la politique de Relations sur le lieu de travail Bechtel, soit la Politique A401J dans le Manuel de politique du personnel — International ["Livre vert"], soit la politique 401J dans le Manuel de politique du personnel — États-Unis ["Livre rouge"])

- L'emploi en tant que membre du conseil ou consultant pour une société commerciale extérieure ou une association sans but lucratif
- La possession ou la détention d'un intérêt financier substantiel chez un concurrent, fournisseur ou sous-traitant
- La détention d'un intérêt personnel ou un gain financier potentiel de toute transaction commerciale de Bechtel
- L'acceptation de cadeaux, remises, faveurs ou services de la part d'un client, concurrent ou fournisseur actuel ou potentiel quand cet avantage n'est pas également disponible pour tous les salariés Bechtel

Quel montant d'investissement est considéré comme un "intérêt financier substantiel" ?

Un intérêt financier substantiel est un investissement d'un montant supérieur à 1 % de la valeur totale des titres/investissements d'une entité ou représentant plus de 5 % de votre actif net personnel, des membres de votre famille ou d'autres avec qui vous avez une relation personnelle proche.

Mon fils travaille pour un fournisseur de Bechtel, et ma sœur travaille pour un concurrent. Est-ce un problème pour moi dans mon travail ? Je n'ai pas de prise sur le choix de leur employeur.

Probablement non. Beaucoup de conflits d'intérêts peuvent être résolus de façon mutuellement acceptable, mais ils doivent être déclarés de façon à permettre de prendre des mesures permettant d'assurer que les conflits potentiels n'influencent pas ou ne semblent pas influencer les décisions d'entreprise. Le défaut de déclaration de conflits d'intérêts potentiels peut conduire à des sanctions disciplinaires.

Est-il autorisé d'acheter des actions dans une entreprise qui est un des propriétaires du projet sur lequel je travaille ? J'ai été très impressionné par ses salariés et je pense que ce serait un bon investissement.

Cela peut être acceptable. La réponse dépend de votre poste, de l'ampleur de l'investissement et de sa proportion de votre actif net. Demandez à votre directeur Éthique et Conformité pour obtenir une conclusion de conflits d'intérêts. Vous devez aussi vous abstenir d'investir si vous êtes en possession d'informations importantes d'initié. Consultez la section Données d'initié en page 67.



Directive complémentaire

Les demandes de conclusion de conflits d'intérêts peuvent être soumises à l'adresse {coi.bechtel.com} ou en remplissant le formulaire joint au document {Instructions de la gestion de l'éthique et de la conformité 102}.

Pour les questions de déclaration de relation entre proches ou amis proches, consultez la politique de Relations sur le lieu de travail Bechtel soit la {Politique A401J} dans le Manuel de politique du personnel — International ("Livre vert"), soit la {Politique 401J} dans le Manuel de politique du personnel — États-Unis ("Livre rouge"). Les questions pour savoir si une activité pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou apparent doivent être adressées à votre responsable ou votre supérieur et au {directeur Éthique et Conformité} de votre organisation. Vous pouvez aussi contacter les ressources humaines, le service juridique ou la {Ligne d'assistance éthique} pour des instructions supplémentaires.

Les cadeaux, divertissements et autres courtoisies d'affaires sont couramment proposés pour démontrer une bonne volonté et renforcer des relations de travail, mais des précautions doivent être prises pour s'assurer qu'ils ne créent pas de conflits d'intérêts ou ne risquent pas d'être perçus comme inappropriés. Vous pouvez généralement accepter des courtoisies d'affaires modestes non sollicitées, autres que des espèces, susceptibles de favoriser la réussite de relations d'affaires et de bonne volonté avec des entreprises avec qui Bechtel entretient ou peut établir une relation d'affaires.

Tout cadeau ou courtoisie d'affaires pouvant apparaître excessif ou somptueux, ou qui pourrait créer une apparence d'obligation vis-à-vis du donateur est inacceptable. Ces cadeaux pourraient être perçus comme des pots-de-vin et dégrader la réputation de Bechtel ou même être contraires à la loi.

Si vous attribuez des contrats ou pouvez influencer l'attribution d'affaires, créez des spécifications qui conduisent à l'attribution d'affaires ou participez à la négociation de

contrats, vous devez être particulièrement attentif à éviter les actions créant une apparence de favoritisme ou qui pourraient dégrader la réputation de la société en matière d'impartialité et d'équité de traitement. Le plus prudent est de refuser une courtoisie de la part d'un fournisseur ou sous-traitant quand Bechtel est impliqué dans le choix ou la reconfirmation d'une attribution ou d'un contrat dans des circonstances qui pourraient créer une impression que l'offre de courtoisies est la façon d'obtenir des affaires de Bechtel.

Quels sont les comportements attendus ?

- Reconnaissez que la plupart des courtoisies d'affaires proposées lors de votre emploi le sont du fait de votre poste chez Bechtel ; elles restent donc la propriété de Bechtel, et vous ne devriez pas vous sentir autorisé à les accepter et les conserver pour votre usage personnel
- N'acceptez que des courtoisies d'affaires conformes aux pratiques raisonnables et éthiques du marché et qui ne créent ni conflit d'intérêts réel ni conflit de loyauté, ni même l'apparence d'une tentative inappropriée d'influence des décisions commerciales
- N'utilisez jamais votre poste chez Bechtel pour obtenir des courtoisies d'affaires et ne demandez jamais de cadeau ni quoi que ce soit de valeur
- Faites preuve de bon sens pour décider d'accepter ou non une courtoisie d'affaires et demandez conseil en cas de doute
- Obtenez l'approbation de votre supérieur avant d'accepter ou de conserver toute courtoisie d'affaires de valeur de marché supérieure à US\$100

Questions courantes

Y a-t-il des catégories de cadeaux ou des courtoisies d'affaires dont la réception est toujours inacceptable ?

- Cadeaux ou divertissements impliquant des parties engagées dans une proposition ou une procédure d'appel d'offres concurrentielle
- Les dons d'espèces ou équivalent d'espèces (tels que bons cadeaux, remises, prêts, actions, options d'achat d'actions)
- Cadeaux ou divertissements de contrepartie (proposés en échange de quelque chose en retour), ou qui ne pourraient donner l'impression d'être une contrepartie, ou qui pourraient créer un sentiment d'obligation vis-à-vis du donateur
- Divertissement indécent, sexuellement orienté, non conforme à la valeur de respect mutuel de Bechtel, ou pouvant autrement compromettre la réputation de Bechtel.
- Cadeaux ou divertissements que vous ne vous sentiriez pas à l'aise de discuter avec votre responsable ou de lire en première page des journaux

Que devrais-je faire si on me propose un cadeau inacceptable de la part d'un client ou d'un partenaire d'affaires dans des circonstances où il serait insultant de le refuser ?

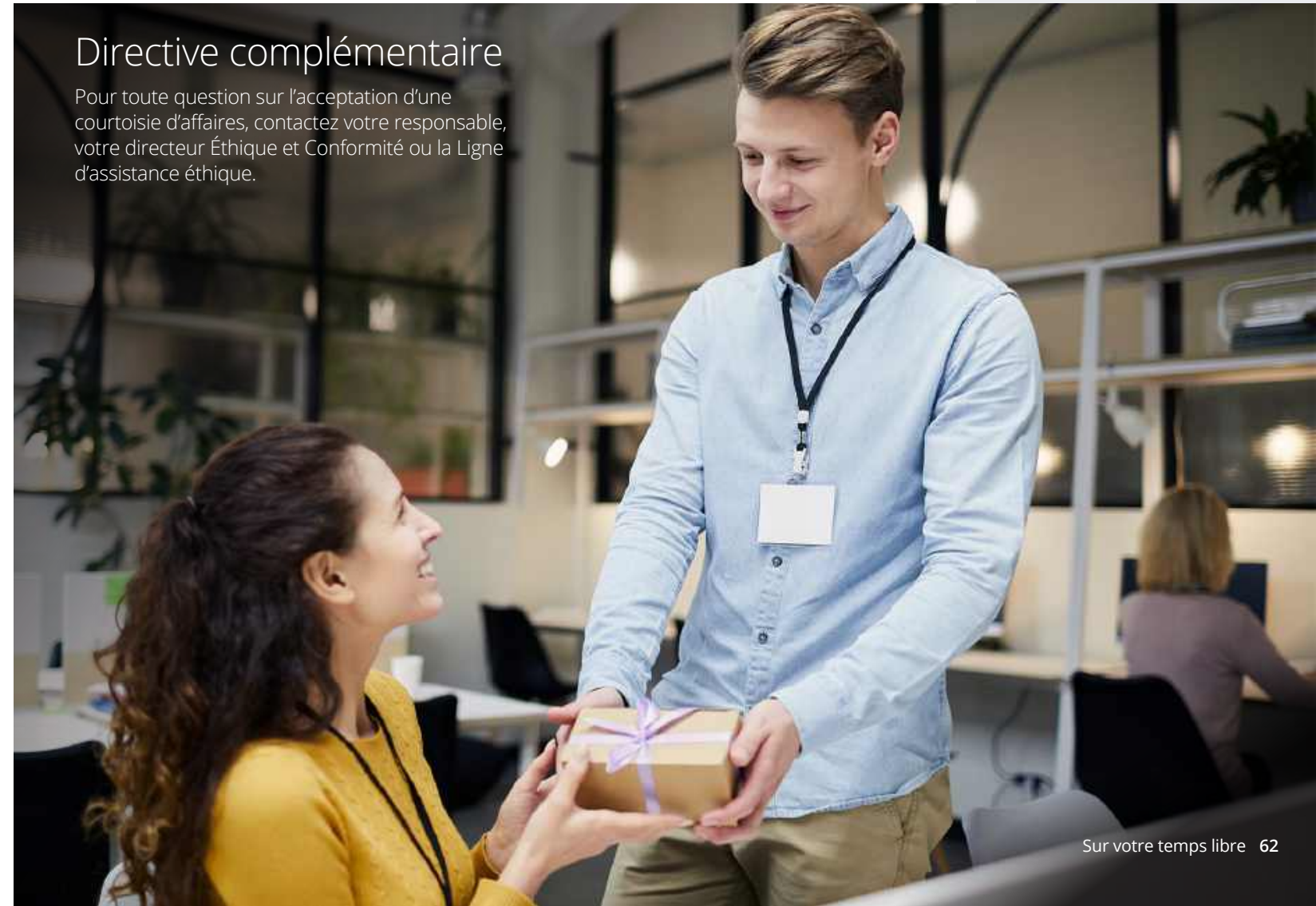
Commencez par faire poliment tous les efforts possibles pour le refuser. Si la personne insiste et que vous ressentez la certitude que le refus serait insultant ou embarrassant pour le donateur, vous devriez accepter poliment le cadeau mais le signaler au plus vite à votre responsable. La direction, en consultation avec le directeur Éthique et Conformité de votre organisation, définira la façon appropriée de s'en débarrasser. Mais vous ne devez jamais accepter d'espèces ou d'équivalents d'espèces, par exemple bon cadeau, chèque de banque, lettre de change, titre d'investissement ou instrument négociable.

Avant d'accepter une courtoisie d'affaires, posez-vous les questions suivantes :

- Le cadeau ou le divertissement est-il modeste ou occasionnel, ou pourrait-il faire naître une obligation vis-à-vis du donateur ?
- Tentez-vous de justifier l'acceptation du cadeau ou du divertissement parce que vous en avez vraiment envie ?
- Hésitez-vous à demander à votre responsable si il est acceptable d'accepter le cadeau ?
- Seriez-vous prêt à écrire une note de "remerciement" pour ce cadeau en envoyant une copie à Brendan Bechtel ?

Directive complémentaire

Pour toute question sur l'acceptation d'une courtoisie d'affaires, contactez votre responsable, votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique.



Vous ne pouvez pas accepter d'argent ni tout avantage d'un fournisseur (nous utilisons le terme fournisseur dans cette section pour désigner les fournisseurs, sous-traitants de premier et de niveau inférieur) ou fournisseur potentiel pour les conseils ou services accomplis pour le compte de Bechtel et concernant l'activité du fournisseur. Vous avez l'interdiction de représenter un fournisseur de Bechtel, d'intégrer la direction opérationnelle d'un fournisseur ou de travailler en connaissance de cause sur quoi que ce soit qu'un fournisseur propose à Bechtel.

Bien que des exceptions puissent être autorisées par le responsable d'approvisionnement d'entreprise, vous ne pouvez pas en règle générale être fournisseur de Bechtel ou travailler en connaissance de cause pour un fournisseur actuel ou potentiel

tant que vous êtes employé par Bechtel. Dans tous les cas, une approbation préalable appropriée doit être obtenue pour tout écart par rapport aux pratiques habituelles quand une exception s'applique dans le cadre d'un programme spécial de la société.

Quels sont les comportements attendus ?

- Ne travaillez pas, tant que vous êtes employé chez Bechtel, à la prestation de services ou de conseil à tout fournisseur actuellement fournisseur de matériaux ou prestataire de services de Bechtel ou à tout fournisseur pouvant être susceptible de fournir des matériaux ou des prestations de services à Bechtel
- Refusez toute forme de rémunération ou d'avantage de la part d'un fournisseur même si ces pratiques sont acceptables dans la culture où les travaux sont effectués
- Demandez une conclusion de conflit d'intérêts à votre directeur Éthique et Conformité avant d'accepter tout emploi extérieur pouvant créer une apparence de conflit de loyauté, déclarez et résolvez toutes les situations existantes pouvant potentiellement créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un tel conflit

Questions courantes

Pour quel type de conseil ou service un fournisseur pourrait-il souhaiter payer un salarié de Bechtel ?

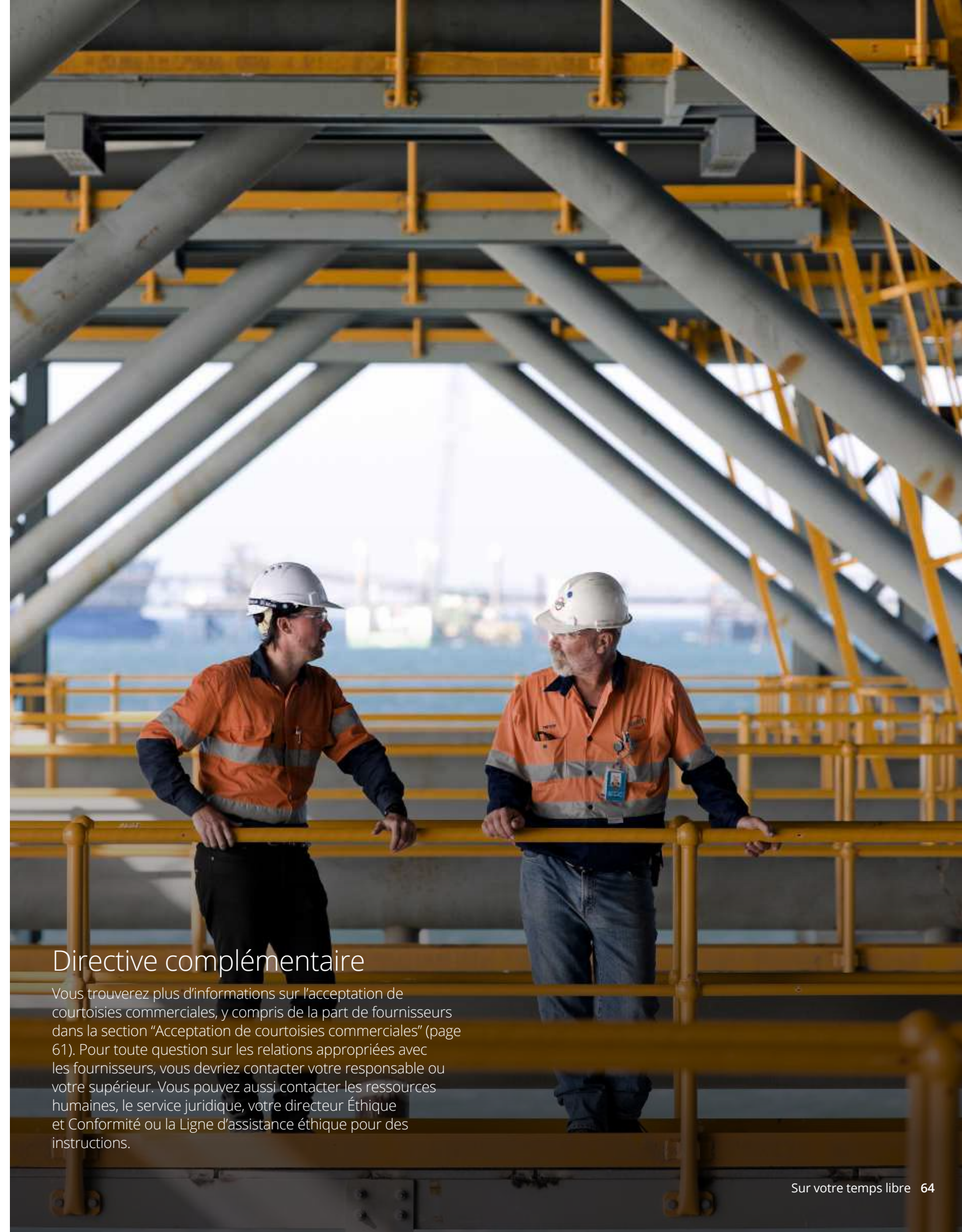
Voici quelques situations les plus courantes concernant les conseils ou services :

- Aider un fournisseur à remplir une obligation contractuelle en l'assistant pour la rédaction de son programme d'assurance qualité, son plan de conformité environnementale ou autres documents contractuels à soumettre (par exemple en écrivant certaines sections de ces documents)
- Être membre du conseil d'administration d'un fournisseur
- Avoir un intérêt personnel ou un gain financier potentiel dans toute transaction commerciale de Bechtel avec un fournisseur

Je suis coactionnaire d'une petite société de services

de gardiennage dans une région où Bechtel a un bureau. Cette société peut-elle concourir pour la prestation de services à Bechtel ?

Si la société est qualifiée par ailleurs et fournit des services de qualité à un prix correct, il peut être acceptable pour Bechtel de faire des affaires avec la société. Mais il ne serait pas acceptable que vous soyez impliqué dans la procédure d'approvisionnement. Comme dans le cas où un proche ou un membre de la famille proche travaille pour un fournisseur ou concurrent potentiel, vous devriez déclarer ce fait à votre responsable et obtenir une conclusion de conflit d'intérêts de votre directeur Éthique et Conformité.



Directive complémentaire

Vous trouverez plus d'informations sur l'acceptation de courtoisies commerciales, y compris de la part de fournisseurs dans la section "Acceptation de courtoisies commerciales" (page 61). Pour toute question sur les relations appropriées avec les fournisseurs, vous devriez contacter votre responsable ou votre supérieur. Vous pouvez aussi contacter les ressources humaines, le service juridique, votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique pour des instructions.

Beaucoup de gens participent activement à la vie de la cité. Il peut arriver occasionnellement que les intérêts de Bechtel et vos obligations vis-à-vis d'une organisation civique s'opposent, ce qui peut vous placer dans une situation difficile ou compliquée. Dans ces cas, vous devez vous abstenir, signaler que vous le faites pour éviter un conflit d'intérêts ou l'apparence de ce conflit, et vous devez signaler l'abstention à votre supérieur ou responsable.

Quels sont les comportements attendus ?

- Pour vous exprimer sur des questions publiques, assurez-vous de le faire en tant que personne — et non pas au nom de Bechtel
- Évitez de donner l'impression de parler ou d'agir pour le compte de Bechtel si vous n'avez pas été autorisé à être porte-parole officiel de Bechtel
- Si vous pensez que d'autres ont mal compris ou ont l'impression que vous parlez pour Bechtel, prenez immédiatement des mesures pour clarifier la situation
- Prenez toute mesure supplémentaire nécessaire dans le cadre des lois applicables pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts

Questions courantes

Que faire si je suis membre d'un conseil ou d'un comité confronté à une décision impliquant Bechtel ? Il peut s'agir par exemple d'une décision d'étude d'ingénierie, d'une décision par des évaluateurs d'un bureau de taxation, ou d'un conseil de définition de zone concernant des propriétés de Bechtel.

Vous devriez déclarer la situation au conseil ou au comité. Dans ces cas, la politique de Bechtel exige que vous absteniez en signalant votre abstention à votre responsable.

Je suis actif dans plusieurs organisations civiques et professionnelles et je suis fier de dire que je suis salarié chez Bechtel. J'ai des opinions personnelles fortes sur diverses questions de politique publique. Puis-je librement les partager avec d'autres ?

Ce n'est pas un problème, à condition que vous affirmiez clairement que bien que salarié de Bechtel, vous parlez en tant que personne et ne parlez ni n'agissez pas au nom de Bechtel.



Directive complémentaire

Si vous avez un doute sur les pratiques commerciales appropriées ou si une politique de Bechtel ne semble pas claire, demandez de l'aide. Consultez votre supérieur ou votre responsable, les ressources humaines, le service juridique ou le directeur Éthique et Conformité de votre organisation. Vous pouvez toujours contacter la Ligne d'assistance éthique Bechtel.

Dans le cadre de vos activités, vous pouvez avoir connaissance d'informations importantes non publiques — appelées “données d'initié” — concernant nos clients, partenaires ou fournisseurs. Vous ne devez pas acheter ni vendre d'actions ou autres titres (par exemple options ou obligations) de ces sociétés ou de leurs concurrents tant que vous êtes en possession de ces données d'initié, ni utiliser autrement ces données pour votre bénéfice personnel ou le bénéfice d'autres personnes. La politique de Bechtel interdit aussi toute discussion de ces informations en dehors ou à l'intérieur de la société, autre que celles nécessaires pour l'accomplissement des activités de l'entreprise.

Quels sont les comportements attendus ?

- Soyez attentif à conserver la confidentialité des informations s'il n'est pas absolument certain qu'elles soient déjà publiques
- N'utilisez jamais aucune information reçue dans le cadre de votre emploi pour quelque motif personnel que ce soit

Questions courantes

Qu'est-ce que des informations importantes non publiques ?

Les informations importantes non publiques sont des informations non disponibles pour le grand public et pouvant affecter le cours d'un titre sur un marché, et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour décider d'acheter, vendre ou conserver ce titre.

Je travaille sur un projet et je sais que nous allons passer une grande commande d'approvisionnement auprès d'une société particulière. Puis-je acheter des actions de cette société ? J'avais pensé à investir dans cette société avant d'apprendre ces informations.

Vous ne pouvez ni acheter ni vendre d'actions de cette société jusqu'à plusieurs jours après la publication des informations. Les informations sont considérées comme publiques seulement quand elles ont été diffusées auprès du public par les canaux appropriés et qu'un temps suffisant c'est écoulé pour que le marché tienne compte de ces informations. Vous devriez aussi vous assurer de ne pas discuter de ces informations en dehors du périmètre de votre emploi. Il est particulièrement important de ne pas discuter de ces informations dans un lieu public où on pourrait vous entendre. Même si vous aviez déjà décidé d'acheter ces actions, vous ne pouvez pas effectuer cet achat tant que vous êtes en possession de données d'initié.

Si lors d'une réunion avec un client, j'entends par hasard qu'il va signer un accord exclusif avec une grande société, suis-je empêché d'acheter des actions de la société ?

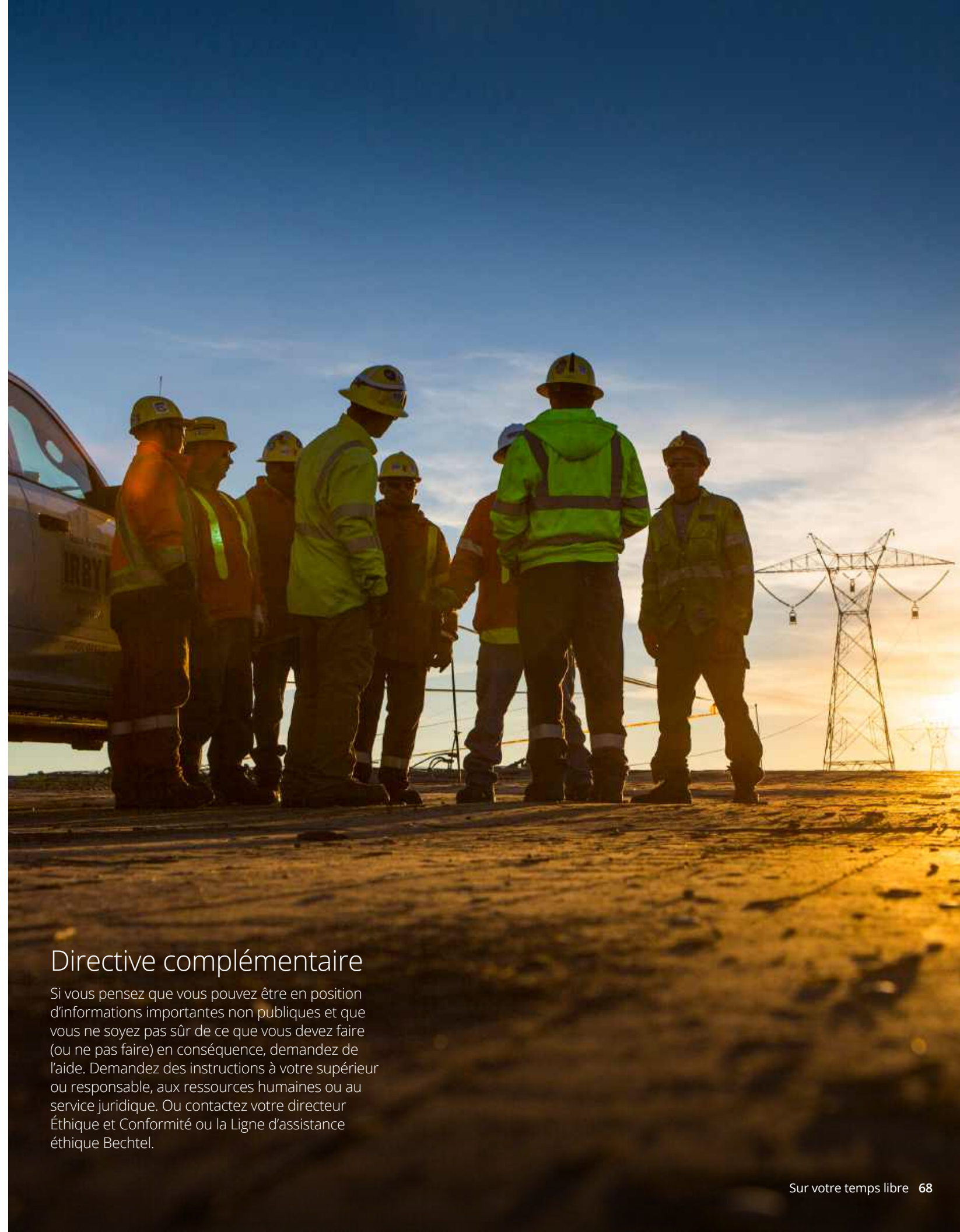
L'information n'est pas publique et vous devriez la traiter de la même façon que toute autre information confidentielle que vous recevez dans le cadre de votre emploi. Vous avez l'interdiction d'en discuter avec d'autres ou d'agir en fonction de cette information.

J'étais en réunion aujourd'hui avec un fournisseur potentiel, et pendant notre discussion leur directeur commercial m'a dit “en confiance” que leur entreprise n'allait pas bien et qu'il pourrait ne pas être en mesure d'honorer une commande si nous la passions. J'ai recommandé de ne pas passer de commande chez eux, mais mon meilleur ami détient des actions dans cette société. Puis-je lui suggérer de les vendre si je ne lui dis pas pourquoi ?

En supposant que les difficultés dans les activités du fournisseur ne soient pas connues publiquement, vous ne devriez pas faire cette suggestion à votre ami d'après ces informations jusqu'à plusieurs jours après qu'elles soient devenues publiques.

Directive complémentaire

Si vous pensez que vous pouvez être en position d'informations importantes non publiques et que vous ne soyez pas sûr de ce que vous devez faire (ou ne pas faire) en conséquence, demandez de l'aide. Demandez des instructions à votre supérieur ou responsable, aux ressources humaines ou au service juridique. Ou contactez votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique Bechtel.



Infractions à notre Code de conduite



Bechtel s'appuie sur vous pour signaler les infractions ou infractions potentielles au Code de conduite Bechtel de façon que la société puisse prendre les mesures appropriées et corriger la situation.

Il existe plusieurs canaux de signalement, selon le problème, notamment :

- Votre supérieur
- Un niveau supérieur de hiérarchie
- Votre directeur Éthique et Conformité
- Le service Environnement, hygiène et sécurité
- Le service Ressources humaines
- Le service juridique
- Le service d'audit interne
- La Ligne d'assistance éthique de Bechtel

La Ligne d'assistance éthique de Bechtel

La Ligne d'assistance éthique est une ressource confidentielle accessible aux salariés pour discuter de toute question ou préoccupation éthique ou de conformité, pour demander des clarifications ou des instructions concernant les normes de conduite Bechtel ou pour signaler de potentielles inconduites ou conduites inappropriées dans la société.

Si vous pensez que vous avez fait l'objet de représailles, vous devriez contacter immédiatement la Ligne d'assistance éthique ou les ressources humaines.

Qu'attendre quand vous contactez la ligne d'assistance éthique

- Vous serez traité avec respect.
- Votre préoccupation sera prise au sérieux.
- Vous n'aurez pas besoin de décliner votre identité.
- Votre signalement sera conservé confidentiel dans toute la mesure autorisée par la loi et les besoins de Bechtel d'enquêter pleinement sur la question. (Si Bechtel découvre des activités pénalement répréhensibles ou autrement inappropriées, la société peut avoir l'obligation de signaler ces activités aux forces de l'ordre appropriées.)
- Seules les personnes ayant besoin d'en connaître seront impliquées dans l'enquête ou en auront connaissance.
- Les menaces ou actes de représailles contre vous pour avoir signalé vos préoccupations ne seront pas tolérés. Les salariés qui pensent avoir été témoins de représailles ou qui ont subi personnellement des représailles, ou qui ont subi toute autre infraction à cette politique, doivent avertir immédiatement le directeur Éthique et Conformité de l'organisation, les ressources humaines, la Ligne d'assistance éthique ou le service juridique. Les salariés peuvent aussi contacter les autorités gouvernementales appropriées.

Et en cas d'urgence ?

Les préoccupations concernant une menace immédiate pour l'intégrité physique ou les dommages aux biens ne doivent pas être signalées par la ligne d'assistance éthique. Si vous avez besoin d'une assistance d'urgence, contactez le 911 (aux États-Unis) ou vos services d'urgence locaux. Tout signalement de menaces immédiates pour l'intégrité physique

ou les dommages aux biens par cet outil ne pourront pas faire l'objet d'une réponse en dehors des heures ouvrables 8:00 - 17:00 CST ou lors des jours fériés des États-Unis respectés par la société. Bechtel répondra le jour ouvré suivant.

La ligne d'assistance éthique peut être contactée indifféremment par une des voies suivantes :

- Par l'Internet à l'adresse : helpline.bechtel.com
- Par téléphone : 1-800-BECHTEL (1-800-232-4835) depuis les États-Unis et le Canada
- Pour les appels en dehors de ces régions, d'autres numéros gratuits sont mentionnés sur le portail web de la ligne d'assistance et sur le site Éthique et Conformité myBechtel
- Des interlocuteurs de langue maternelle ou des traducteurs bilingues sont disponibles dans plus de 120 langues pour vous aider sur des questions et préoccupations dans des langues autre que l'anglais
- La Ligne d'assistance éthique répond 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, elle est assurée par un prestataire de services indépendant
- Par courrier à :
Bechtel Ligne d'assistance éthique (Confidential Mail)
12011 Sunset Hills Road, Suite 110
Reston, VA 20190-5919
U.S.A.
- Par e-mail à l'adresse :
Ethics (ou ethics@bechtel.com)
ou NSEComp@bechtel.com
(pour les employés du NS&E)



Tous les salariés de Bechtel sont protégés des représailles pour avoir posé une question ou soulevé une préoccupation ou pour avoir participé à une enquête dans le cadre d'allégations d'infractions aux lois, au Code, aux politiques ou aux procédures.

Bechtel s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de tout harcèlement, intimidation, représailles et discrimination. Il est indispensable pour ces objectifs de promouvoir une atmosphère où les salariés se sentent en sécurité pour participer à des communications franches et honnêtes — pour poser des questions ou soulever des préoccupations à tout moment sans crainte de représailles. Bechtel interdit strictement toute forme de représailles contre des salariés

qui soulèvent des problèmes ou posent des questions, font des signalements, participent à une enquête, refusent de participer à une activité soupçonnée d'être inappropriée ou fautive, ou exercent des droits du travail protégés par la loi, notamment divulgation à des entités publiques identifiées et divulgation d'informations confidentielles ou exclusives de la société dans la mesure où cette divulgation est exigée ou autorisée par la loi.

Questions courantes

Je pense qu'un ami subit des représailles pour avoir demandé si une activité prévue était conforme à l'éthique. Que dois-je faire ?

Normalement, vous devriez signaler tout soupçon d'infraction par une chaîne hiérarchique immédiate parce que le personnel de direction est le plus souvent le plus à même de savoir comment traiter efficacement une situation. Si vous n'êtes pas à l'aise pour soulever un problème avec la hiérarchie locale, ou si vous pensez que des préoccupations précédentes n'ont pas été traitées correctement, vous devriez contacter le service des ressources humaines, le directeur Éthique et Conformité de votre organisation ou la Ligne d'assistance éthique de Bechtel.

J'ai été interrogé par le service Éthique et Conformité sur une préoccupation soulevée sur notre projet. Ma responsable m'a vu partir pour l'entretien ; elle me pose maintenant des questions sur ce qui a été discuté. Que puis-je lui dire ?

Vous devriez dire à votre responsable que vous n'avez pas l'autorisation de partager les détails de la discussion et que si elle a des questions, elle doit contacter soit l'enquêteur qui a effectué l'entretien, soit le directeur Éthique et Conformité de votre GBU. La participation à une enquête, par exemple par entretien, est une procédure confidentielle dont les détails discutés ne doivent pas être partagés avec d'autres sauf si vous êtes autorisé à le faire.

J'ai soulevé une préoccupation concernant la sécurité de mon projet, il semble que maintenant les livrables de mon équipe seront retardés pour corriger le problème. Certains de mes collègues me reprochent ce retard. Je ne l'ai par beaucoup remarqué au départ, mais maintenant je ne suis plus invité à certaines réunions et désigné comme perturbateur. Est-ce une représaille ?

Ce pourrait l'être. Si vous êtes confronté à une situation telle que celle-ci, vous devriez exprimer vos préoccupations à votre responsable, au service des ressources humaines, au directeur Éthique et Conformité de votre organisation et à la Ligne d'assistance éthique de Bechtel.

Directive complémentaire

Pour toute question concernant des représailles, consultez la Politique 402, Antireprésailles, dans le Manuel de politique du personnel — Américaine ("Livre rouge"), votre directeur Éthique et Conformité ou la Ligne d'assistance éthique.

Une infraction aux règles et normes exposées dans notre Code de conduite et dans les politiques et instructions de Bechtel peut être sanctionnée par un licenciement ou autre mesure disciplinaire. Les mesures disciplinaires peuvent être prises contre une personne qui :

- Autorise ou participe à une infraction aux règles et normes du Code de conduite ou aux politiques ou instructions de Bechtel
- Supervise de façon incorrecte ou négligente une personne qui commet une infraction
- Ne signale pas une infraction ou retient les informations correspond à une infraction
- Tente des représailles contre un salarié qui signale un soupçon d'infraction

Questions courantes

Je comprends bien que j'ai l'obligation de signaler les infractions, mais que faire si je ne suis pas certain des faits ou si je n'ai pas suffisamment d'informations pour conclure qu'une infraction s'est produite ?

Nous sommes tous responsables de soulever des questions en cas de préoccupation sur le non-respect des normes de conduite de Bechtel. Parlez-en à votre responsable ou au directeur Éthique et Conformité de votre organisation, ou encore contactez la Ligne d'assistance éthique. Ils peuvent vous aider à conclure s'il s'agit d'un problème éthique ou de conformité à signaler.

Pourquoi enquêtez-vous sur des allégations anonymes ? Si les gens ne souhaitent pas donner leur nom, est-ce qu'ils n'essaient pas simplement de nuire à quelqu'un d'autre ?

Certaines personnes ayant des préoccupations réelles ne sont pas à l'aise pour décliner leur identité. Tous les signalements d'infraction doivent être pris au sérieux. Si la conclusion est qu'un salarié a tenté d'utiliser la ligne d'assistance pour nuire ou diffamer un autre salarié ou Bechtel par de fausses accusations, il peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Saurai-je ce qui s'est passé quand la société a enquêté sur mon signalement ?

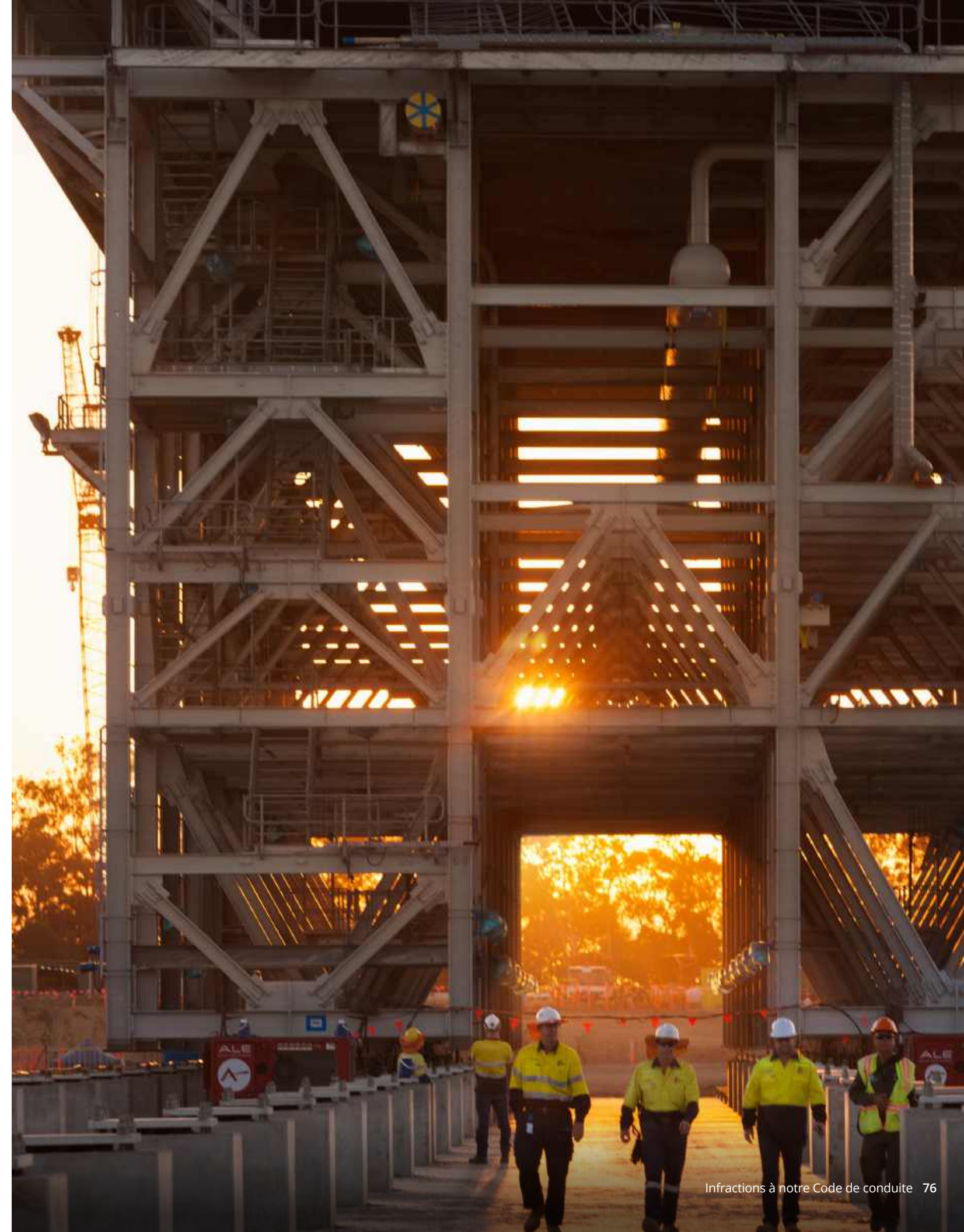
Vous serez informé du résultat à l'achèvement de l'enquête si vous avez décliné votre identité. Pour un signalement anonyme, vous pouvez appeler ultérieurement la Ligne d'assistance éthique pour connaître le résultat de l'enquête. Mais pour des raisons de confidentialité, vous n'aurez pas les détails de toute mesure disciplinaire conséquence de l'enquête.

J'ai signalé une infraction à l'éthique, mais la personne travaille toujours ici. Pourquoi n'a-t-elle pas été licenciée ?

Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons pas toujours partager le résultat des enquêtes. Mais toutes les allégations fondées ne se traduisent pas par un licenciement. D'autres formes de sanctions disciplinaires, notamment formation et avertissements verbaux ou écrits, peuvent sanctionner des infractions au Code de conduite Bechtel.

Puis-je avoir des problèmes pour avoir signalé un soupçon d'infraction à la ligne d'assistance éthique s'il s'avère que j'ai été induit en erreur ou que mes allégations ne sont pas corroborées par l'enquête.

Non. Il n'y a jamais d'inconvénient à contacter la Ligne d'assistance éthique de bonne foi. Bechtel enquête sur toutes les allégations de représailles et prend les mesures correctives appropriées si les représailles sont avérées. Néanmoins, un salarié peut être soumis à des sanctions disciplinaires en cas de fausses allégations en connaissance de cause, de fourniture volontaire d'informations fausses ou trompeuses dans le cadre de l'enquête, ou autre acte de mauvaise foi.





bechtel.com

Éthique et Conformité
Bechtel Corporation
12011 Sunset Hills Road, Suite 110
Reston, VA 20190-5919
U.S.A.

Août 2024